

COMMUNE DE TIGNIEU-JAMEYZIEU

Cahier des prescriptions architecturales, urbaines et environnementales

Livret 1 - Projet urbain

Livret 2 - Préconisations générales

Maîtrise d'ouvrage

Commune de Tignieu-Jamezyieu

Equipe de Maîtrise d'œuvre

TEKHNE (MANDATAIRE)

SOBERCO ENVIRONNEMENT

C2I INGÉNIERIE



À travers la réalisation d'une AEU, la commune de Tignieu-Jamezieu souhaite faciliter la prise en compte de l'environnement dans le projet d'urbanisation de la ZAC de la Brosse. Ce secteur, en particulier, a subi de nombreuses évolutions depuis les dernières années notamment avec le développement de lotissements pavillonnaires et d'un centre commercial sur ses limites agricoles les plus proches.

L'objectif poursuivi consiste à aménager un **quartier innovant et exemplaire** afin de répondre aux enjeux spécifiques du territoire local, en couture avec le tissu urbain existant et les sites naturels remarquables et protégés.

Située dans la première couronne de l'aire d'attractivité lyonnaise et à proximité de l'aéroport Lyon Saint-Exupéry, la ville de Tignieu doit participer à l'équilibrage démographique de la métropole lyonnaise et répondre aux objectifs de logements fixés par le SCOT Boucle du Rhône Dauphiné. Il s'agira de trouver dans cet écoquartier la **juste densité** qui permettra d'être en adéquation à la fois avec les enjeux du grand territoire et les enjeux de la commune.

Le projet d'écoquartier vise à assurer sa greffe avec le tissu urbain existant par son insertion urbaine, les perméabilités viaires et piétonnes, l'accueil d'équipements publics pour l'ensemble des tignolans. Les enjeux de trame verte et bleue sont ici essentiels puisqu'il s'agit de relier les marais de la Léchère à la vallée de la Bourbre par la valorisation de la côtière, la lisière boisée le long de l'ancienne voie ferrée (CFEL) et la création d'une forêt urbaine, véritable cœur de quartier/cœur de ville. Il s'agit là d'imaginer une **identité propre** autour d'un **écoquartier à biodiversité positive**.

Ce projet marque un passage vers d'autres modes de faire, et de pratiquer la ville. Il consiste en la mise en place d'une stratégie urbaine au croisement des enjeux urbains, de qualité de vie, de respect de l'environnement, de valorisation des trames écologiques présentes et du contexte financier.

La commune s'est engagée dans une **double démarche de projet et de concertation**. Les habitants, intégrés dès le début de la démarche, ont pu assister à toutes les étapes du processus de fabrication du projet : présentation du diagnostic et des enjeux du site ; validation d'un des deux scénarios imaginés pour l'écoquartier ; enfin, présentation du plan de composition urbaine et paysagère. La rencontre avec les tignolans s'est effectuée selon deux formats, à savoir 2 réunions publiques et 1 atelier habitant (comité restreint).

SIX OBJECTIFS MAJEURS

CONCILIER DENSITÉ URBAINE ET QUALITÉ DE VIE

Compléter la tâche urbaine par un quartier innovant et exemplaire dans son rapport aux polarités voisines, aux espaces naturels, aux projets de transports en commun. L'écoquartier propose un nouveau mode d'habiter alliant densité juste et espaces de convivialité accessibles aux futurs résidents comme à l'ensemble des tignolans. Une vigilance toute particulière sera portée sur la qualité du cadre de vie et la préservation des intimités.

Favoriser la ville des courtes distances pour se rendre aux équipements (collège, gymnase, école) comme au centre commercial.

DÉVELOPPER UNE MIXITÉ SOCIALE ET GÉNÉRATIONNELLE

Offrir des typologies d'habitat variées : petits collectifs, maisons multifamiliales, habitat individuel groupé ou superposé... Rechercher la diversité dans les modes d'habiter aussi bien que dans les formes et les écritures architecturales. Favoriser le principe de mutualisation des espaces (stationnements, locaux...), moteur de lien social et du vivre ensemble.

RENFORCER LA BIODIVERSITÉ DU SITE

Inscrire le quartier dans son environnement naturel et développer les interdépendances entre les milieux écologiques existants (côtière, marais de la Léchère, vallée de la Bourbre, lisière boisée du CFEL). Faire le pari d'un quartier à biodiversité positive à travers des espaces naturels présents, l'aménagement d'une forêt urbaine, et le développement d'espaces privatifs fortement végétalisés (jardins, coeurs d'ilôts, ...).

INNOVATION ÉNERGÉTIQUE - SOBRIÉTÉ

Créer un quartier écologique passe par une somme d'actions à mettre en oeuvre à la fois dans la conception urbaine, les orientations bâties/les épaisseurs, l'architecture bioclimatique, l'utilisation des énergies renouvelables pouvant être mutualisées, la maîtrise des consommations en eau, la récupération de l'eau de pluie, l'incitation aux déplacements actifs (piétons, vélos), anticiper l'avenir des véhicules électriques en développement, etc.

INNOVATION SOCIALE

Créer un quartier favorisant le vivre ensemble, notamment par la création d'un espace central fédérateur, la forêt urbaine, la valorisation des circuits courts (association de pépiniériste locaux), la mise en place de projets communs et partagés (jardins partagés),... dans une philosophie de partage et de mutualisation plutôt qu'une séparation fonctionnelle.

CO-CONSTRUCTION DES PROJETS

La responsabilité de chaque acteur de la construction sera mise à profit dans la réalisation de ce projet. L'objectif est de trouver un équilibre entre des prescriptions nécessaires à la cohérence du quartier, et une capacité d'innovation et de proposition des promoteurs et des architectes, dans un contexte économique serré. Des programmes d'auto-promotion sur les plus petits lots pourront être proposés à des collectifs d'habitants.

CONTEXTE

LA ZAC DE LA BROSSÉ DANS SON TERRITOIRE

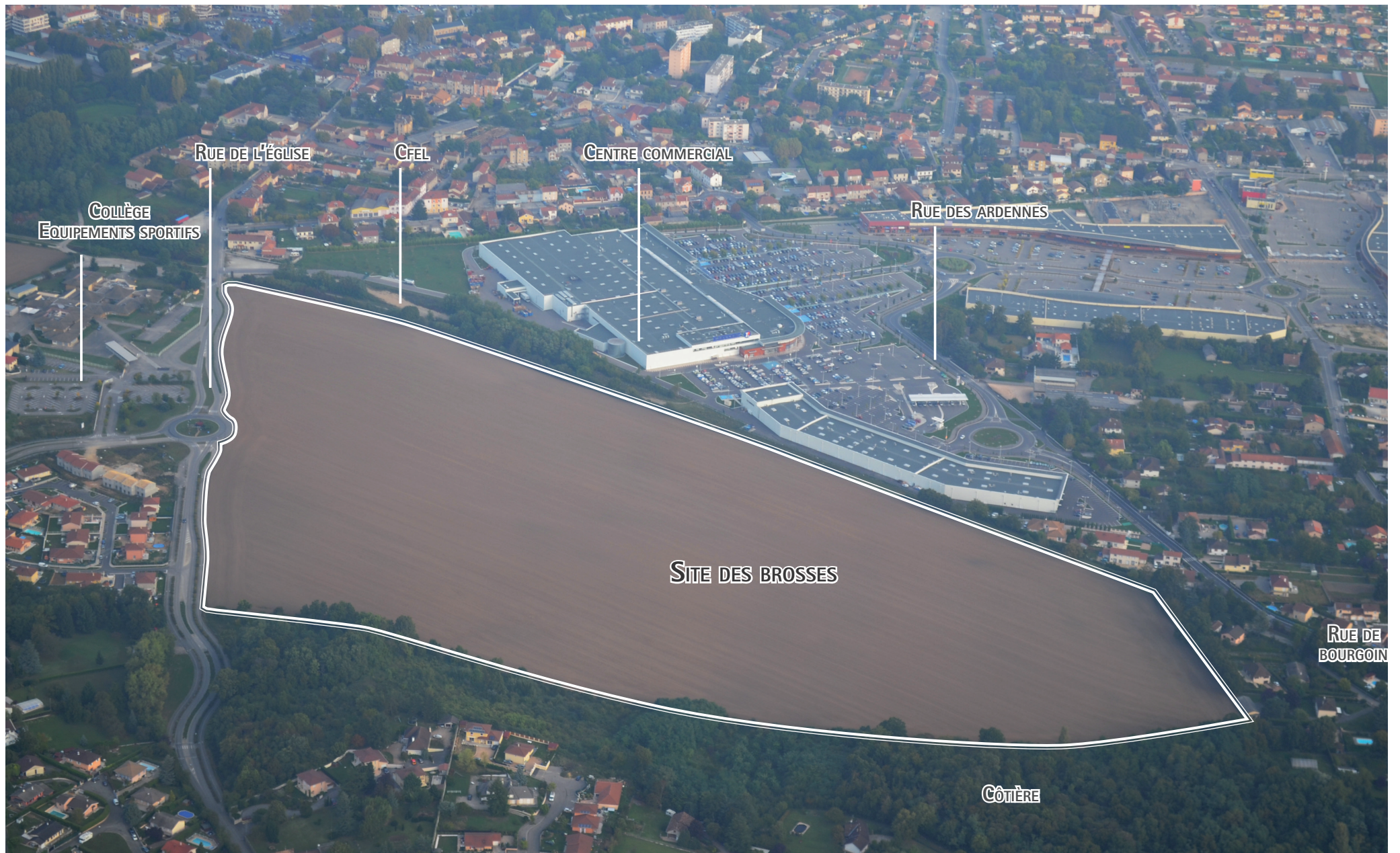


PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION - VUE AÉRIENNE



SOURCE : GÉOPORTAIL / JUILLET 2014

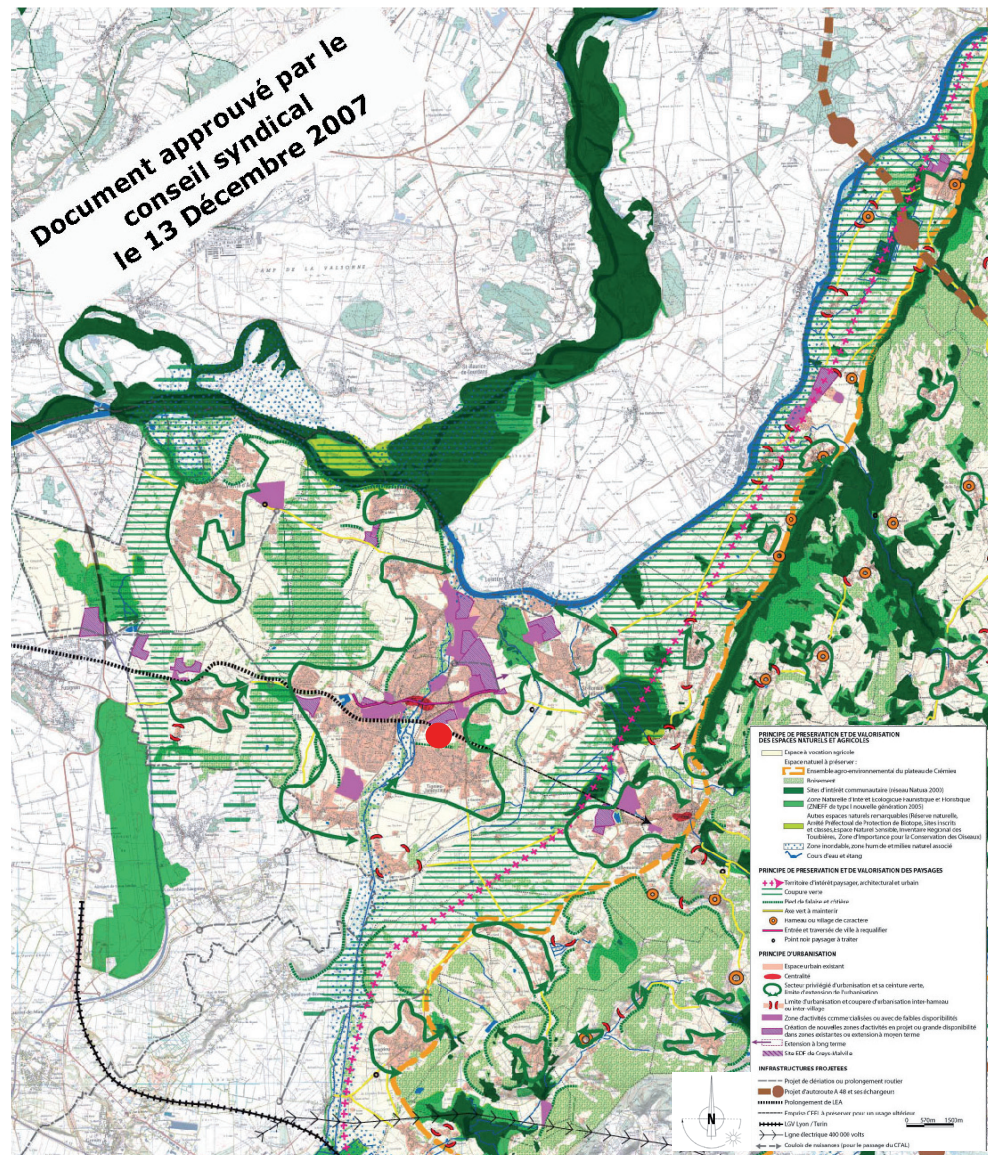
PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION - VUE AXONOMÉTRIQUE





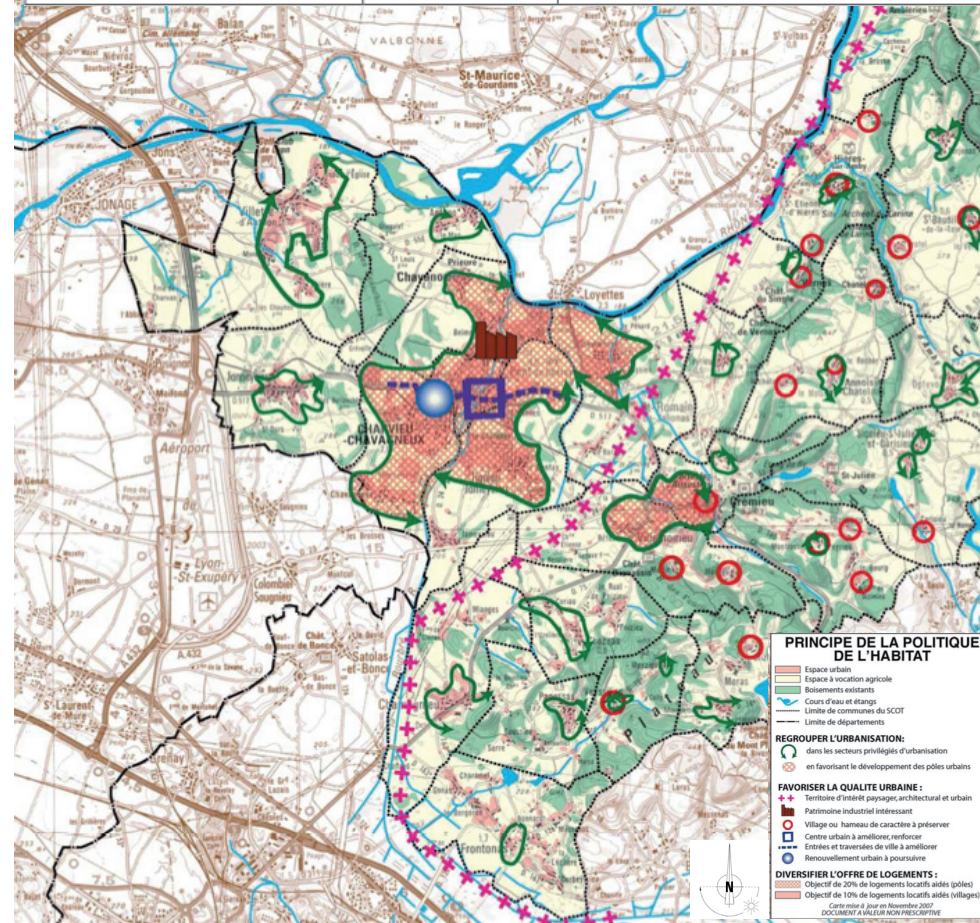
EXTRAITS SCOT BOUCLES DU RHÔNE DAUPHINÉ // 2007-2015

Plan d'Orientations Générales

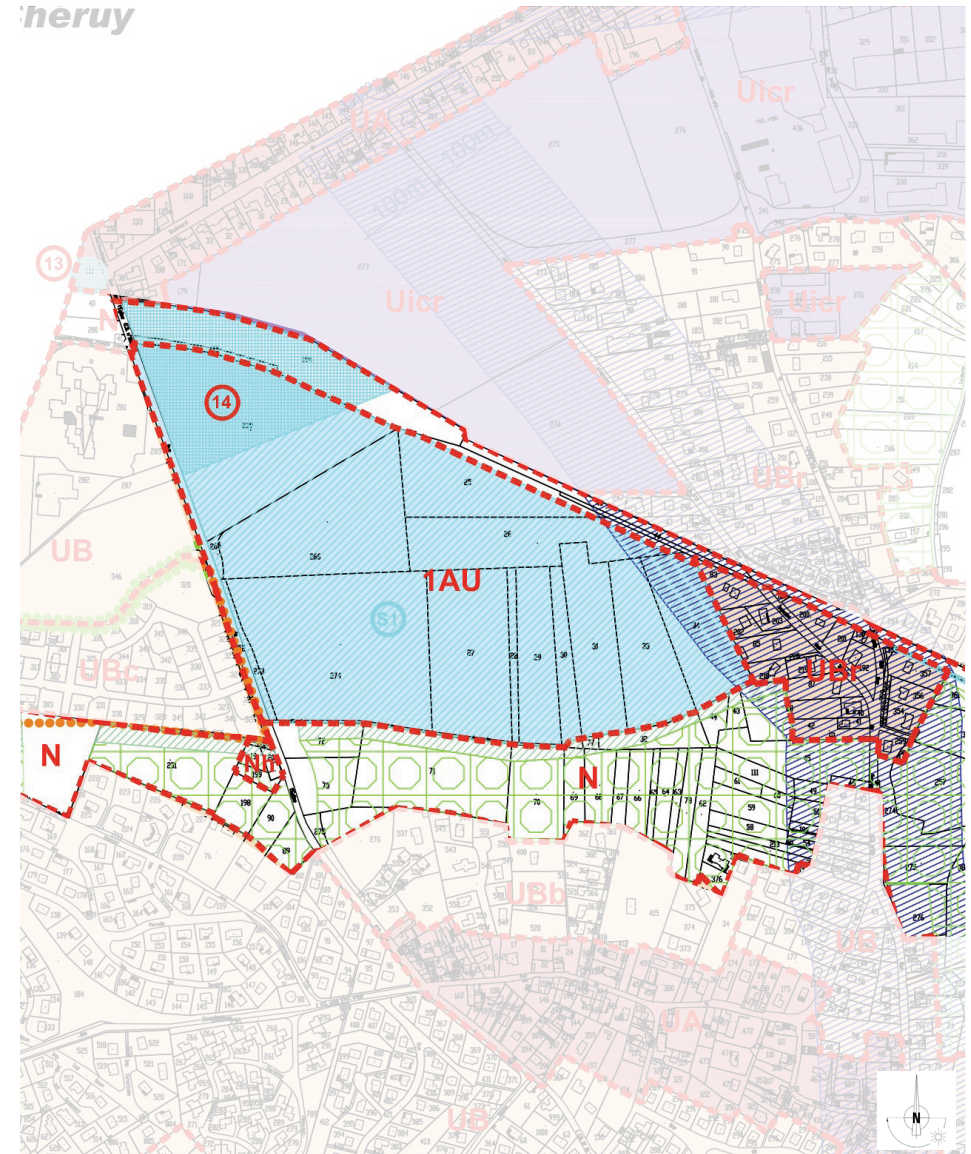
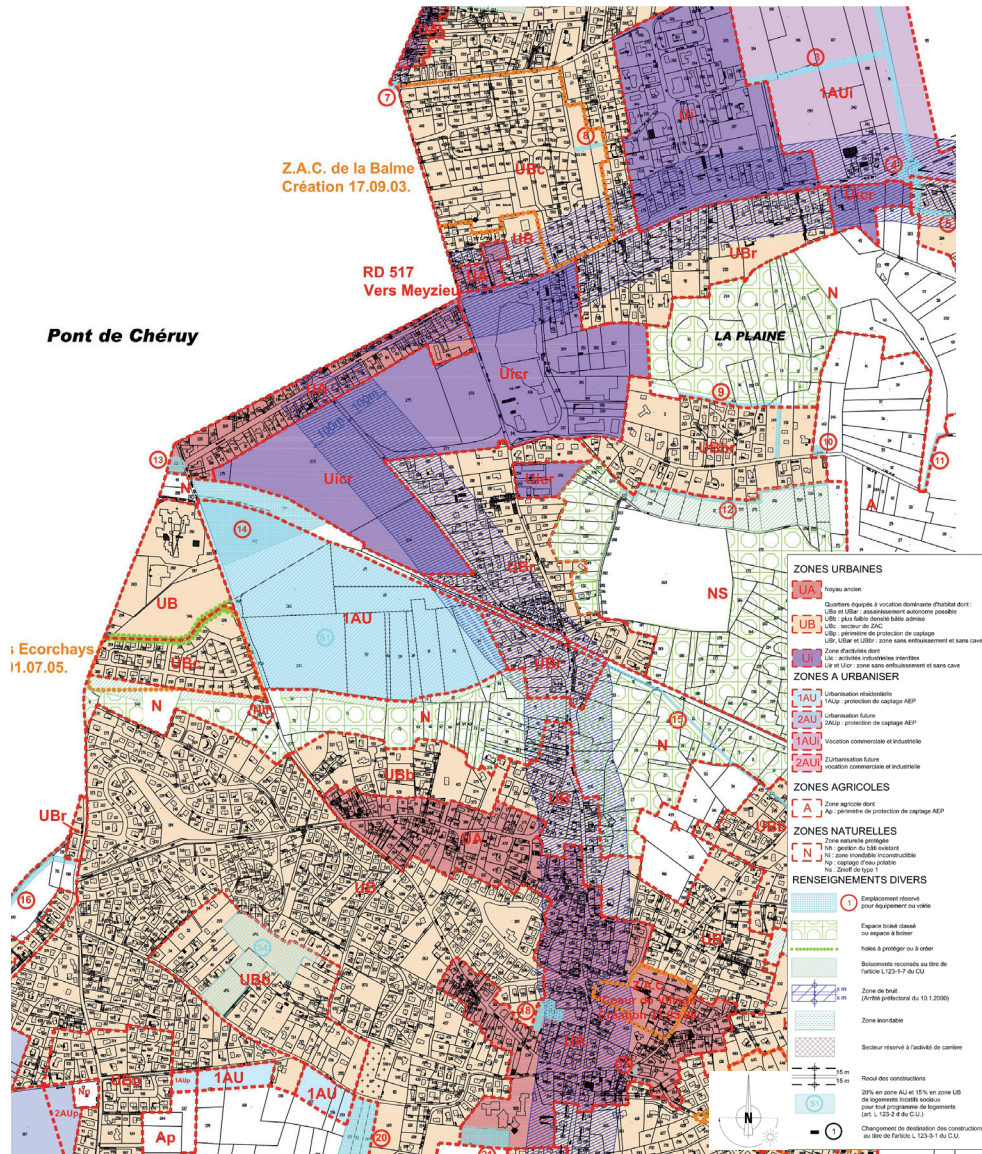


Politique de l'habitat

Proposition de référence	Individuel pur : maison sur sa parcelle	Habitat groupé : maisons accolées, de ville, ...	Habitat « urbain » : petits collectifs
Agglo pontoise	30 % maxi	30 % ou +	40 % et +
Pôles urbains : ville centre et Villemoirieu et St Romain	30 %	40 %	30 %
Communes rurales	60 %		40 %



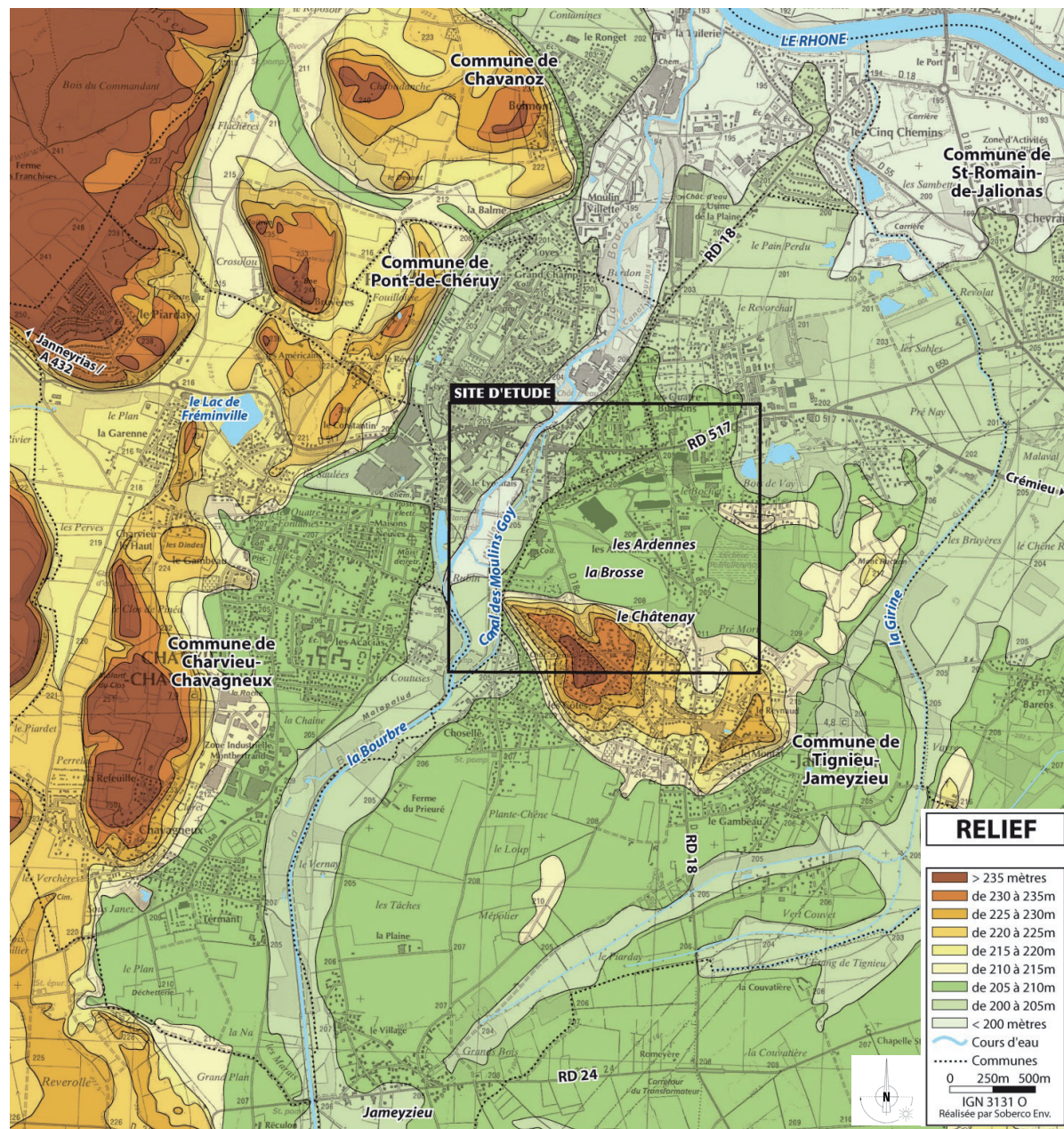
EXTRAITS PLAN LOCAL D'URBANISME // 2009



UNE TOPOGRAPHIE PEU CONTRAIGNANTE SUR LE SITE DE LA BROSSÉ

Un site localisé dans la plaine de la Bourbre, mais délimité au Sud par une côtière, qui présente une pente de l'ordre de 15 à 20%.

Un site relativement plat (altitude comprise entre 205 et 215 mètres) qui présente néanmoins une légère déclivité en direction du nord-ouest.



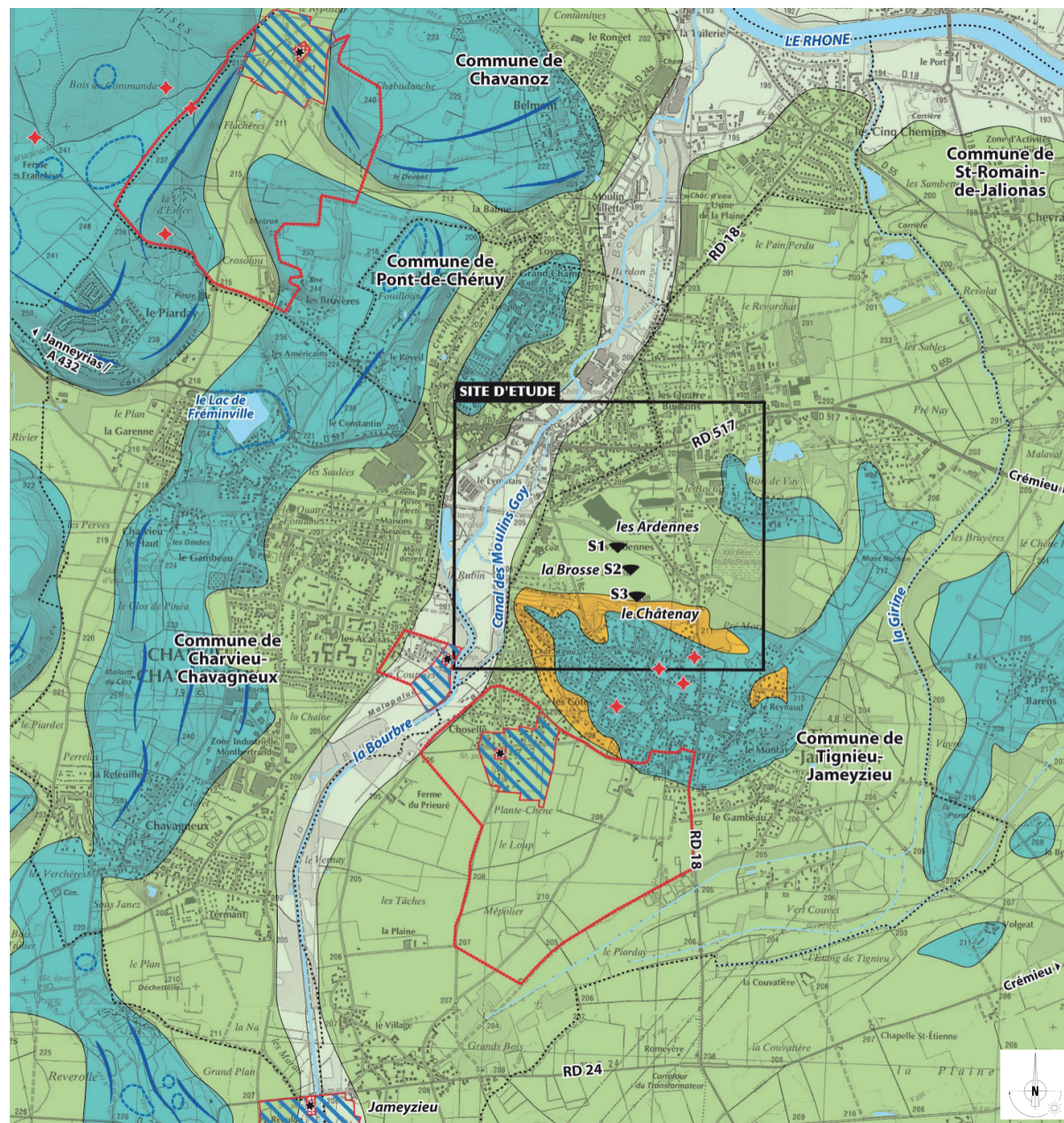
DES FORMATIONS GÉOLOGIQUES FAVORABLES À L'INFILTRATION DES EAUX PLUVIALES

Un site recouvert d'alluvions fluvio-glaciaires pouvant renfermer des nappes profondes de 10 à 15 mètres.

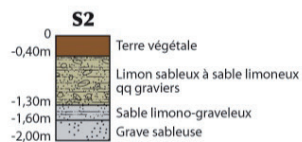
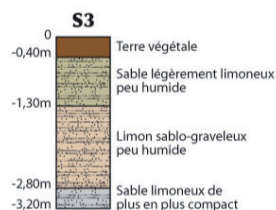
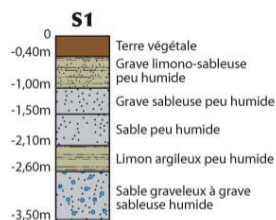
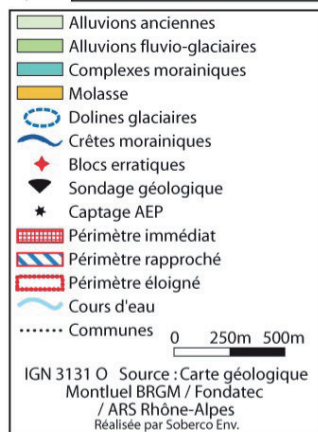
Une vulnérabilité des eaux souterraines à la pollution relativement modérée.

Des risques de remontées de nappes faibles à modérés.

Des sols au faciès limoneux sableux facilitant l'infiltration des eaux pluviales, excepté en partie sud-est.



GEOLOGIE ET HYDROGEOLOGIE



UN SITE LOCALISÉ ENTRE DEUX ENTITÉS NATURELLES D'INTÉRÊT

Des milieux aquatiques, humides et boisés au droit de la vallée de la Bourbre et du marais de la Léchère.

Une côtière partiellement boisée qui constitue un corridor écologique secondaire entre ces milieux réservoirs de biodiversité.

UN ESPACE AGRICOLE CULTIVÉ DÉPOURVU D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE

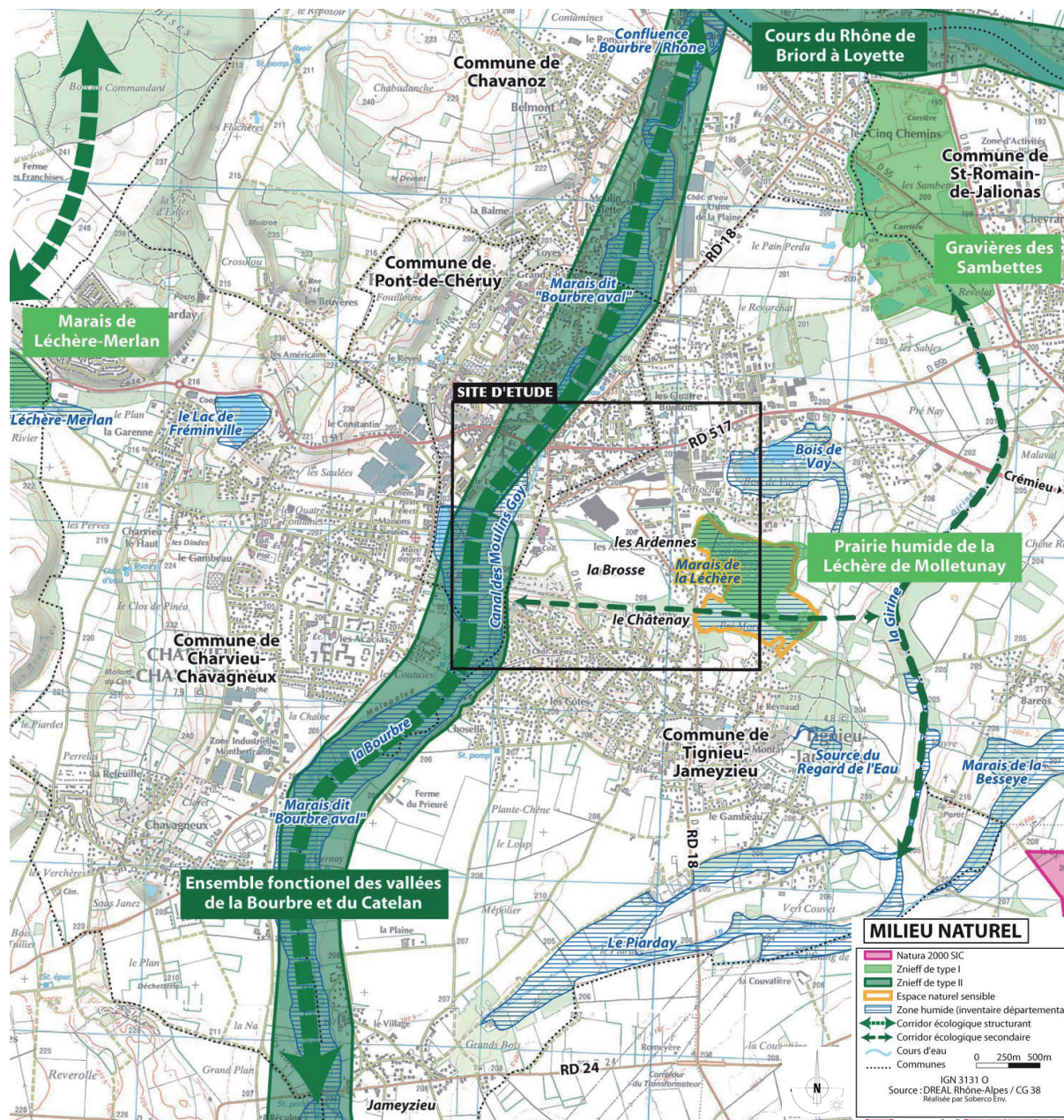
Une côtière partiellement boisée qui présente un intérêt écologique hétérogène selon sa couverture végétale :

- des secteurs boisés intéressants accueillant des chênes, châtaigniers, charmes,
- des secteurs de friche, colonisés par les genêts,
- un déficit d'entretien et de gestion qui diminue son intérêt.

Une continuité boisée et arbustive assurée par la végétation accompagnant l'ancienne voie ferrée :

- des fourrés arbustifs avec quelques sujets arborés (érables, chênes) en partie Ouest,
- une haie arbustive plus ou moins continue, avec quelques sujets arborés (chênes) en partie Est,
- seulement quelques interruptions au droit du franchissement de la rue de l'Eglise et de la rue de Bourgoin.

Des espaces naturels boisés classés en zone naturelle au PLU. Des espaces boisés classés sur la côtière et des boisements recensés au titre de l'article L123-1-7 en pied de côtière (élément paysager à protéger).





RISQUES ET NUISANCES

UN SITE TRÈS PEU CONTRAINT

Aucun risque naturel ou technologique recensé au droit du site ou à proximité immédiate, hormis :

- le risque sismique (zone 3),
- un aléa faible retrait gonflement d'argile.

DES SERVITUDES SANS INCIDENCES

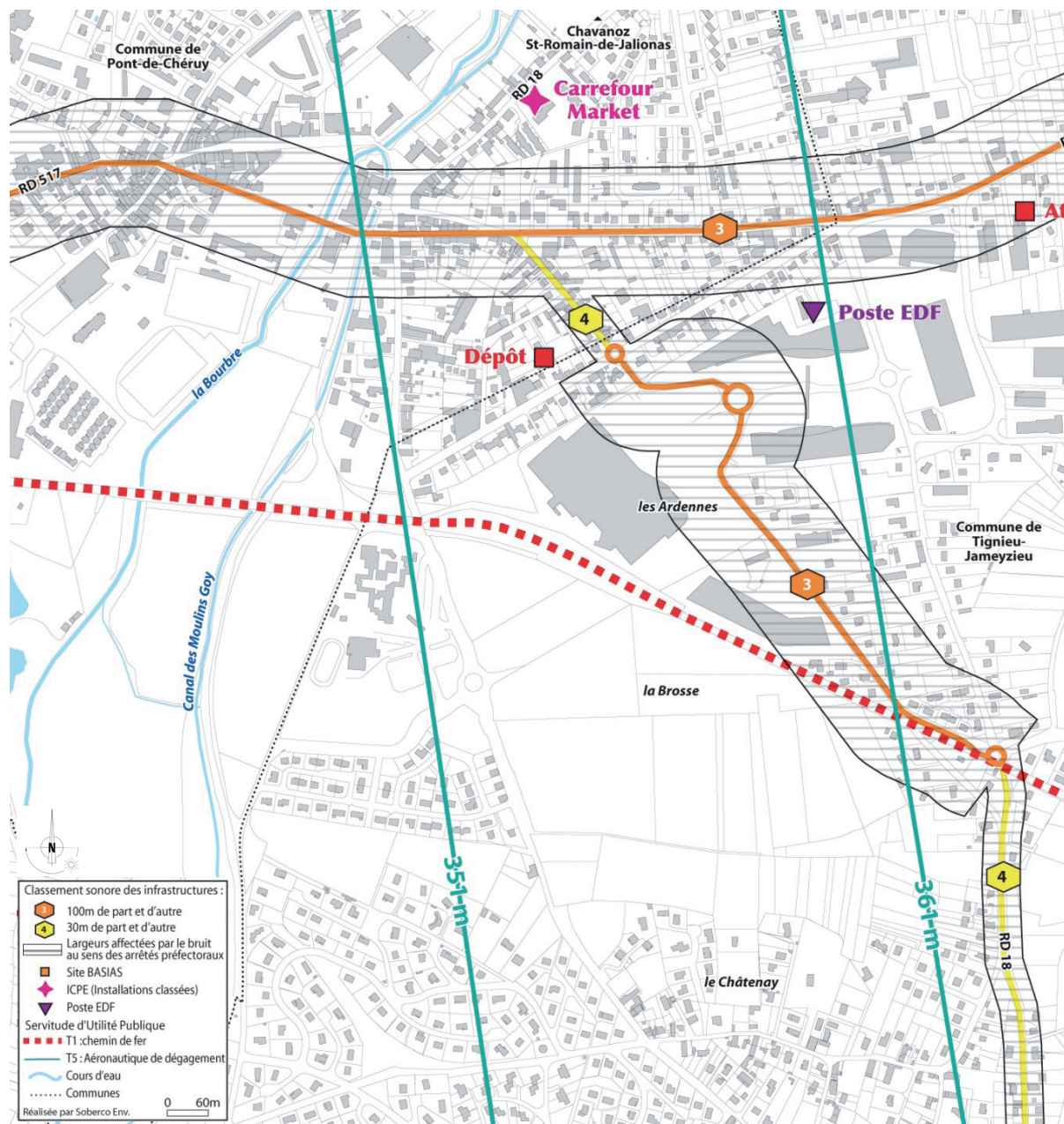
Ancienne voie de chemin de fer.
Aéronautique de dégagement (aéroport de Lyon-St-Exupéry, niveau moyen : 361m).

UNE AMBIANCE ACOUSTIQUE CALME

Aucune source de nuisance acoustique importante à proximité immédiate.

Les seules nuisances proviennent actuellement :

- du trafic routier sur la rue de l'église (entre 2000 et 3000 véhicules/jour),
- des activités du collège (entrée/sortie des classes, récréation),
- des activités logistiques du centre commercial sur la route d'accès pour les livraisons.



CLIMAT ET ÉNERGIE

QUALITÉ DE L'AIR

Absence de source de pollution atmosphérique à proximité immédiate du site, excepté le trafic routier.

L'absence d'obstacles facilite la dispersion des polluants.

CARACTÉRISTIQUES CLIMATIQUES GLOBALES

Données de la station la plus proche : Lyon Bron

Des vents dominants Nord-Sud, un effet protecteur de la côte localisée en bordure Sud.

Un rayonnement solaire compris entre 1350 et 1490 kWh/m² par an.

Les pluies sont minimales en hiver et se produisent surtout en mai et à l'automne.

ÉNERGIE

Une alimentation énergétique basée sur les réseaux, il n'existe pas de source d'alimentation centralisée.

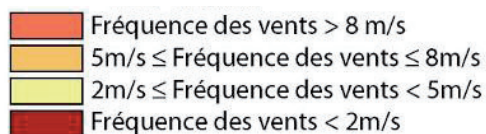
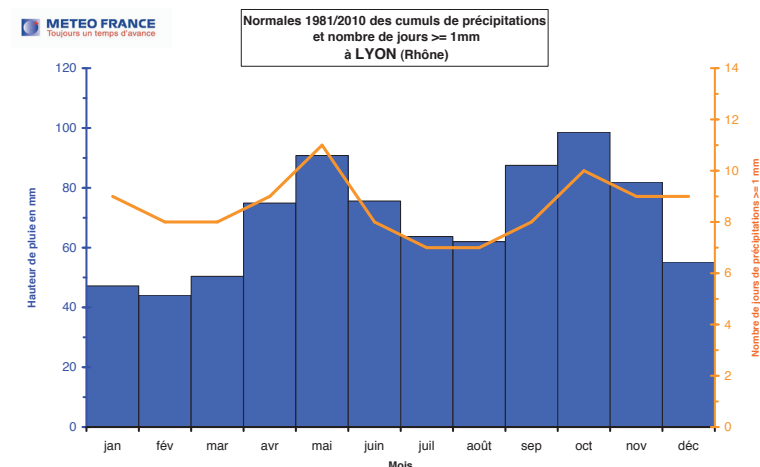
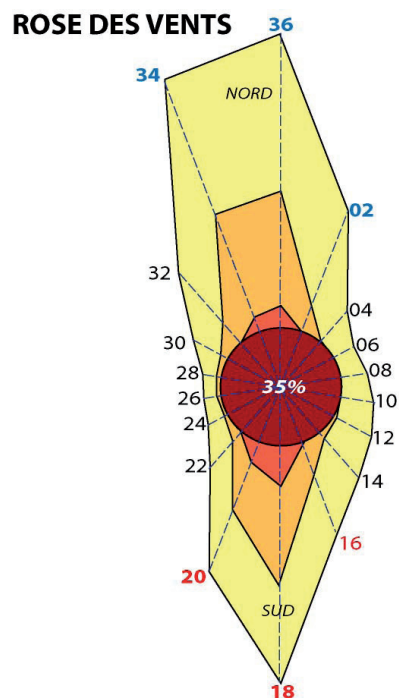
Une forte dépendance aux énergies fossiles (Gaz + Fioul = 47% des types d'alimentation).

Des conditions locales peu contraignantes offrant une grande liberté d'initiative.

POTENTIEL ÉNERGÉTIQUE

Un potentiel solaire moyen suffisant pour une exploitation solaire thermique et photovoltaïque.

Eolien urbain exploitable sur bâtiments de hauteur > 10m
Des potentialités géothermiques qui sont écartées pour un approvisionnement énergétique global de l'opération en raison des coûts de mise en oeuvre. Toutefois, cette solution peut être envisagée à l'échelle de chaque lot ou parcelle privative comme source d'énergie renouvelable notamment dans le cas des pompes à chaleur sur nappe.



UNE DESSERTE ROUTIÈRE RELATIVEMENT ENCLAVÉE

UNE ABSENCE DE LIENS EST-OUEST STRUCTURANTS

Un accès au site par deux routes départementales structurantes (RD517 et RD18) qui traversent des centres villes à la circulation déjà contrainte.

Un site enclavé au nord par la voie ferrée, au sud par la côtière, mais un accès aisé depuis la rue de l'église qui présente un gabarit routier structurant.

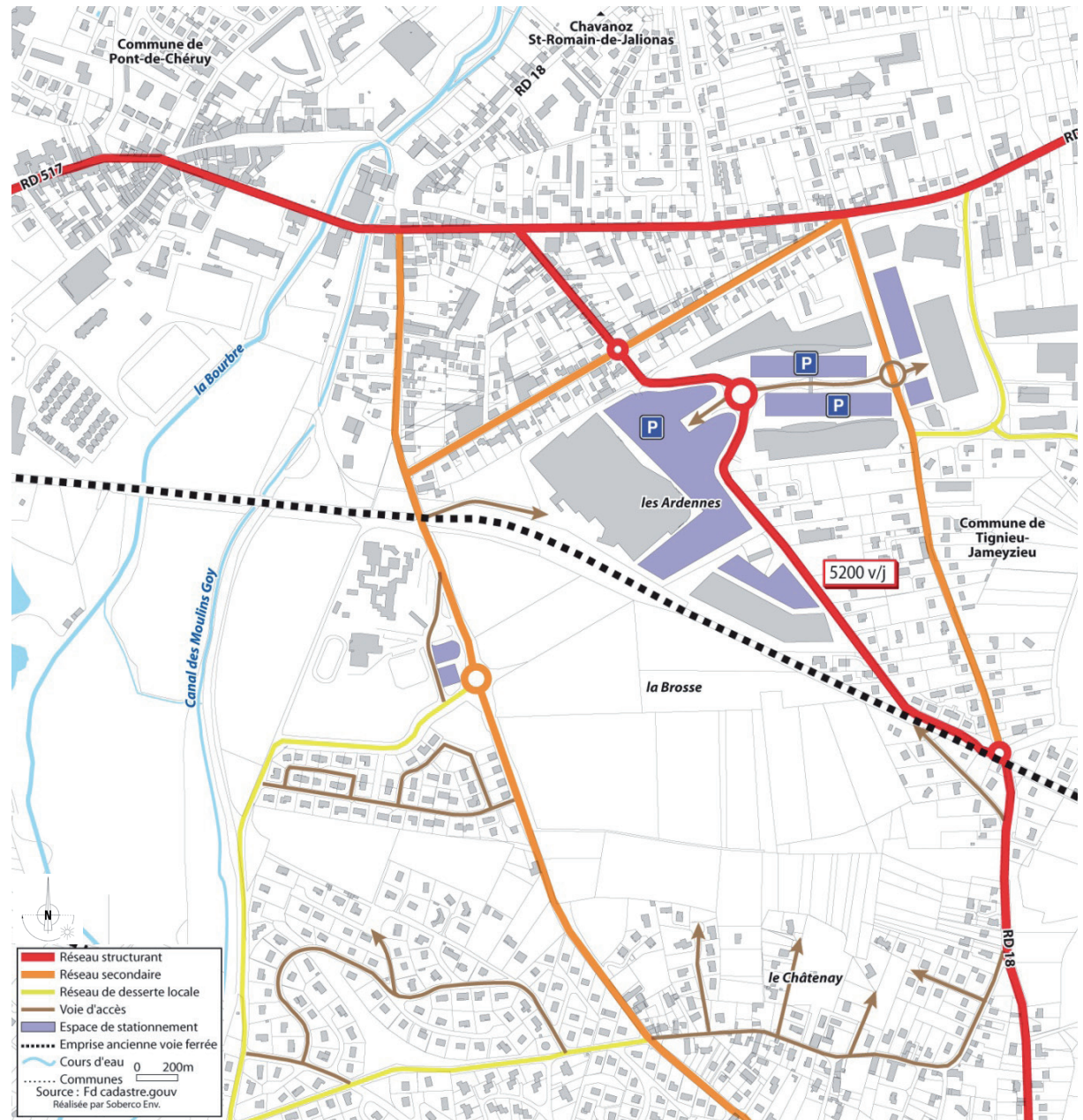
UN POTENTIEL DE DESSERTE EN TRANSPORT COLLECTIF

- 3 arrêts de bus sont situés à environ 300m du site d'étude, mais lignes faiblement cadencées du réseau Trans'Isère,
- 3 lignes s'arrêtent au collège Cousteau reliant Villette-d'Anthon, Chozeau et Veyssillieu,
- d'autres lignes disponibles depuis la place du Dauphiné au centre commercial,
- le projet de Tram-Train/TCSP en cours de réflexion.

UN SITE BIEN DESSERVI PAR LES MODES DOUX

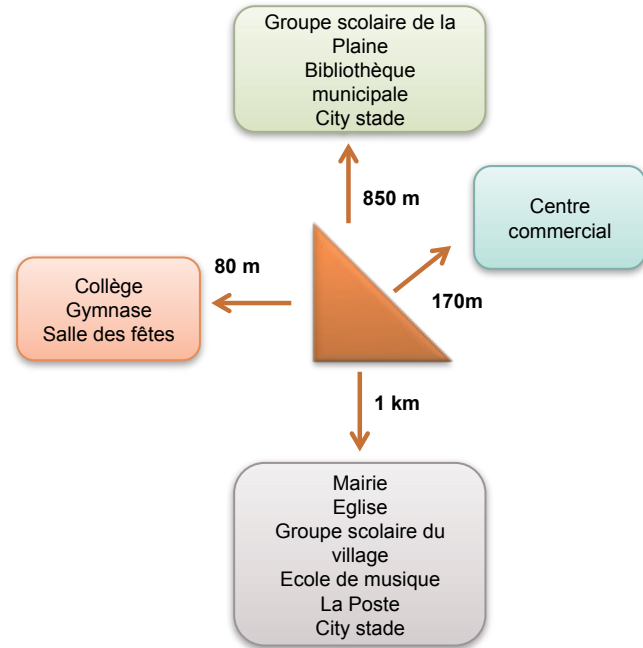
Une piste cyclable est aménagée sur la route de l'église et le chemin du prieuré.

L'ancienne voie ferrée est très empruntée par les piétons et les cyclistes : accès au centre commercial, accès au collège, loisirs pour relier les bords de la Bourbre,...

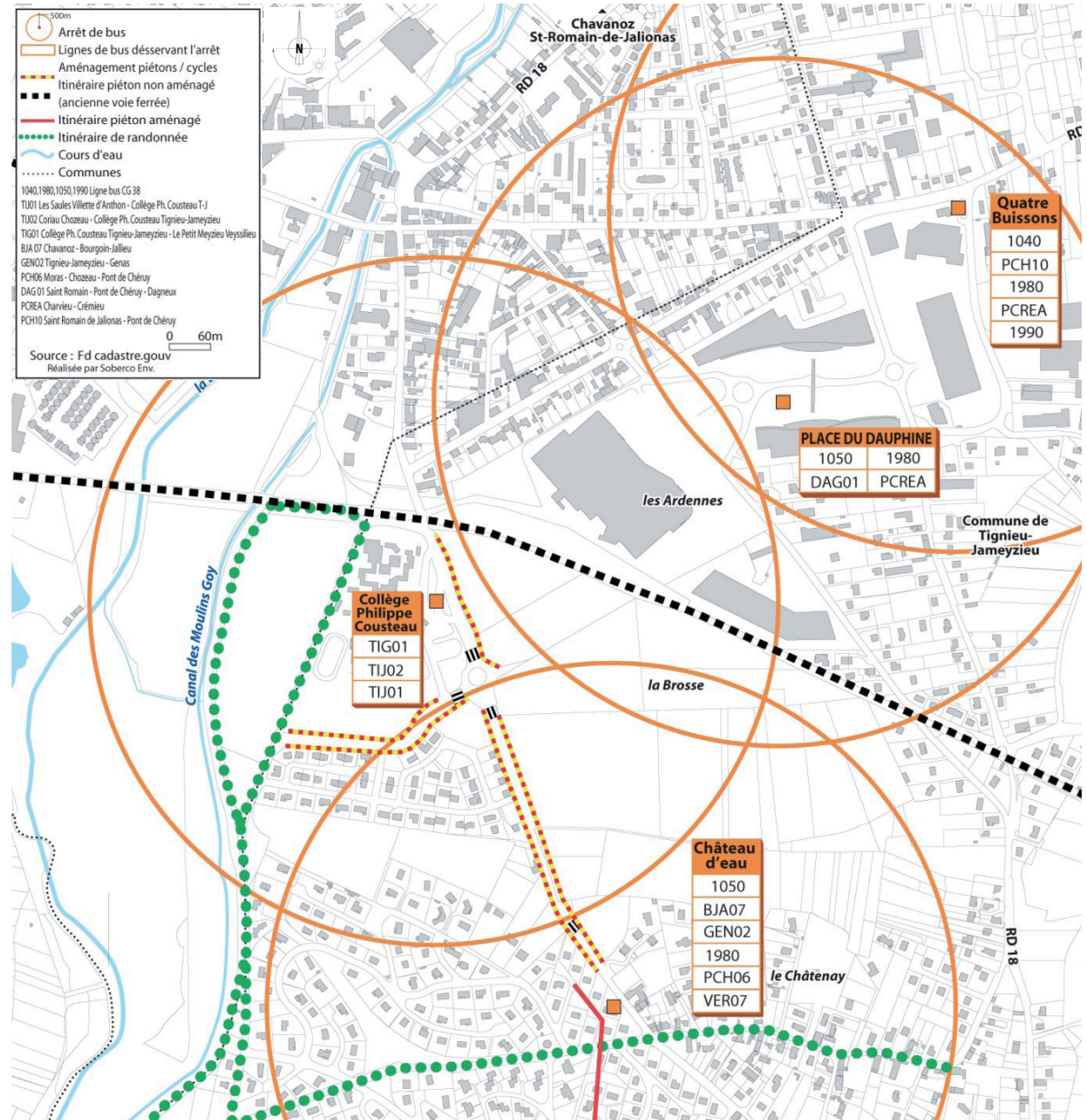




Piste cyclable rue de l'église CFEL - axe piéton



Localisation des principaux équipements, commerces et services par rapport au site



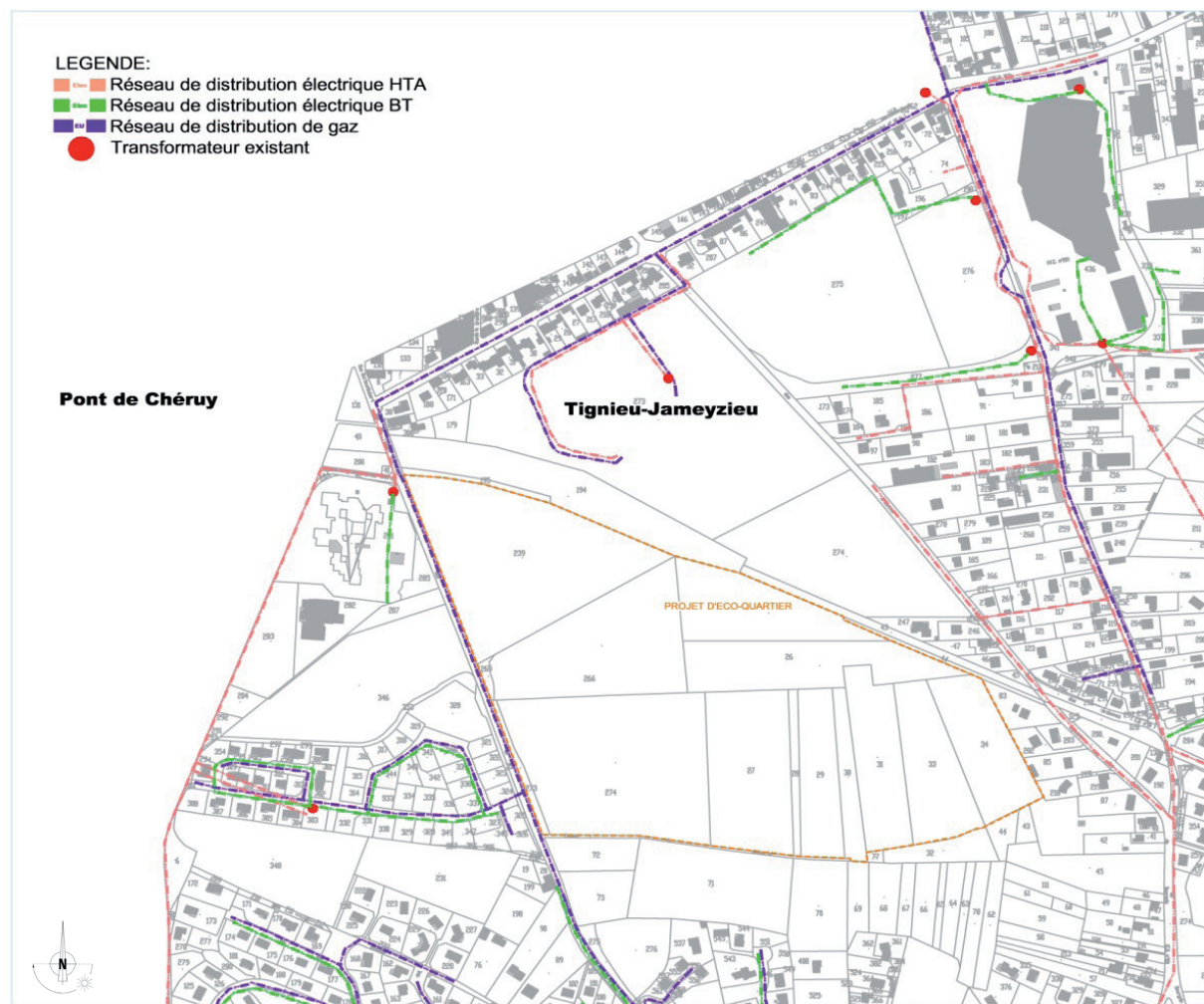
DESSERTE GAZ

DISTRIBUTION GAZ

Présence d'un réseau dense et suffisant à proximité du projet – Raccordement au projet envisageable.

ELECTRICITÉ

Présence d'un réseau Basse tension (BT) et Haute Tension A (HTA) dense et suffisant à proximité du projet – Raccordement au projet envisageable.
L'ampleur du projet nécessitera l'installation de plusieurs postes de transformation électrique.



UN SITE À DÉSENCLAVER ET À RÉINTÉGRER DANS L'AGGLOMÉRATION

Un quartier durable,

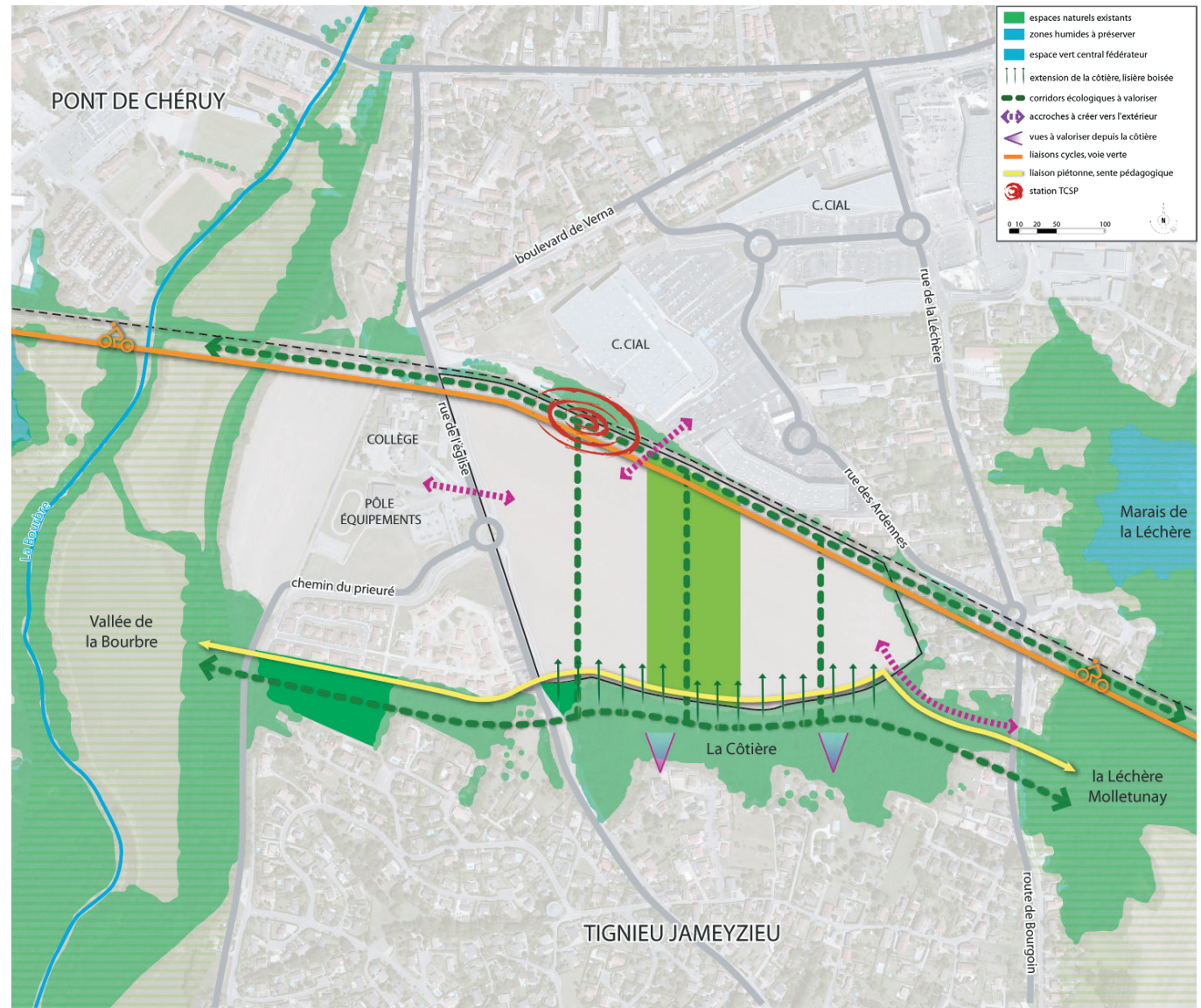
- aménagé selon les principes de **mixité** urbaine, sociale, programmatique,
- une **diversité** des formes, des usages, des architectures,
- une **densité juste**, allier densité bâtie et densité végétale,
- intégrer la future station du transport en commun performant (TCSP, tram-train, ...),
- s'engager dans une approche énergétique innovante et exemplaire.

en greffe avec son environnement proche...

- **désenclaver**, offrir des entrées/sorties supplémentaires,
- un quartier **perméable** pour tous (piétons, vélos, PMR) qui assure la sécurité et le confort des parcours,
- des **liens** directs avec les polarités proches (équipements scolaires, sportifs et commerciaux),
- une **silhouette urbaine progressive** depuis le tissu pavillonnaire jusqu'au coeur du quartier.

...composé autour d'un paysage propre à l'écoquartier.

- valoriser la còtière comme élément structurant du paysage,
- un espace vert central fédérateur : la **forêt**
 - . accessible à tous les tignolans, mixité d'usages,
 - . un corridor écologique, réservoir de biodiversité,
- un **paysage diffus à l'intérieur du quartier** : un réseau d'espaces de rétention des eaux pluviales (noues et bassins paysagés).



PROJET URBAIN



MISE EN PLACE DE NOUVEAUX LIENS : DÉSENCLAVEMENT

La **rue principale** est un axe viaire structurant à l'échelle de la commune en connectant la rue de l'église et la rue des Ardennes.

Liaisons interquartiers, les **rues secondaires** assurent la desserte du quartier et des équipements.

Tranquillisées et apaisées, les **rues tertiaires** permettent la desserte résidentielle des lots de second rang. Traitées en cours urbaines, elles sont le support de la vie de quartier.



DÉVELOPPER UN MAILLAGE CONTINU, CONFORTABLE ET SÉCURISÉ POUR TOUS

La **coulée verte**, lien d'agglomération qui s'appuie sur l'ancien voie ferrée du CFEL et sa lisière boisée. Elle est aménagée pour assurer les parcours cycles, piétons, PMR, rollers, joggeurs, ...

Le **chemin forestier** traverse la forêt et relie les différents équipements (aires de jeux, jardins, etc.). Il connecte coulée verte à la la côtière (lotissements).

Dans les secteurs résidentiels, les **rues sont partagées**, ce sont des zones de rencontre. Les piétons sont ici prioritaires.

La **sente pédagogique** propose un parcours ludique en belvédère au-dessus du quartier en reliant le marais de la Léchère à la vallée de la Bourbre.



UN QUARTIER À BIODIVERSITÉ POSITIVE

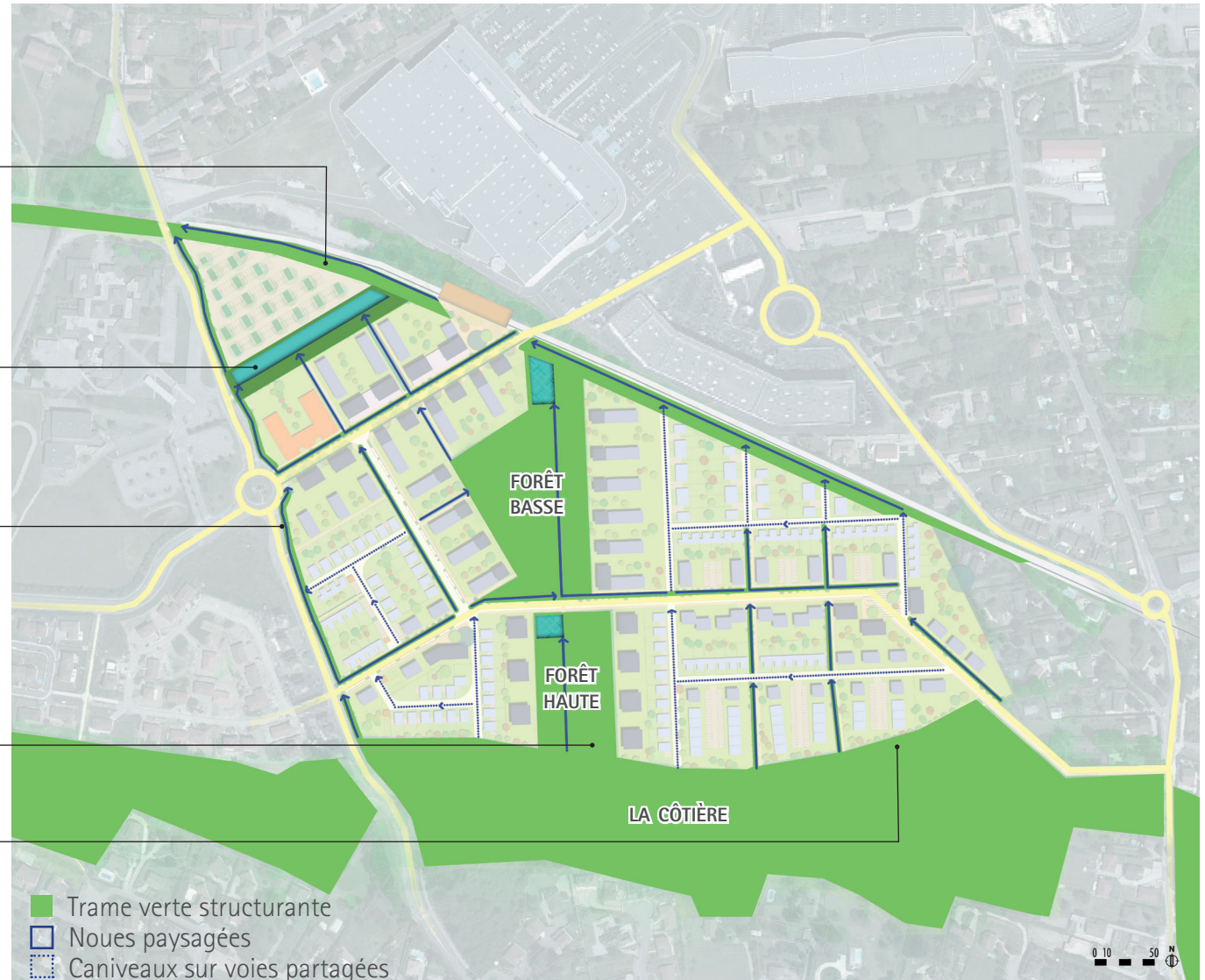
La **coulée verte** s'appuie sur les bosquets d'arbres existants au pied de l'ancienne voie ferrée pour développer une continuité végétale structurante en bas du quartier, en plus d'assurer une transition paysagère avec le centre commercial.

Le **bassin de rétention paysagé** assure une triple fonction : retenir/infiltrer/dépolluer les eaux pluviales du quartier avant le rejet dans l'exutoire naturel de la Bourbre ; assurer une mise à distance des habitations avec le parking-relais.

Les **noues paysagées**, le long de la rue de l'église, des voies et cheminements internes au quartier, assurent l'écoulement et l'infiltration des eaux pluviales au plus près des surfaces imperméabilisées.

La **forêt**, espace multifonctionnel à destination de l'ensemble des tignolans : 1-espaces récréatifs, de promenade, de rassemblement,... 2-un micro réseau écologique entre la còtière et la coulée verte, réservoir de biodiversité ; 3- une vocation hydraulique (noues, bassins de rétention, mare).

La **sente pédagogique**, créer un effet lisière entre la còtière et les premières constructions.



LA FORÊT, PAYSAGE IDENTITAIRE DU QUARTIER DE LA BROUSSE, ESPACE PUBLIC COMMUNAL

Depuis la forêt, la trame végétale se diffuse à l'intérieur du quartier par des **ouvertures visuelles paysagées, arborées**.

Depuis la rue de l'église, la forêt se devine par un **jeu de transparence** à travers les îlots bâtis ou les voies privées.

Des **liens visuels et/ou paysagés entre la côtière et la coulée verte** sont aménagés à travers le tissu résidentiel assurant la perméabilité du quartier.

Des **arbres remarquables à valoriser** dans le paysage du quartier comme repère visuel.



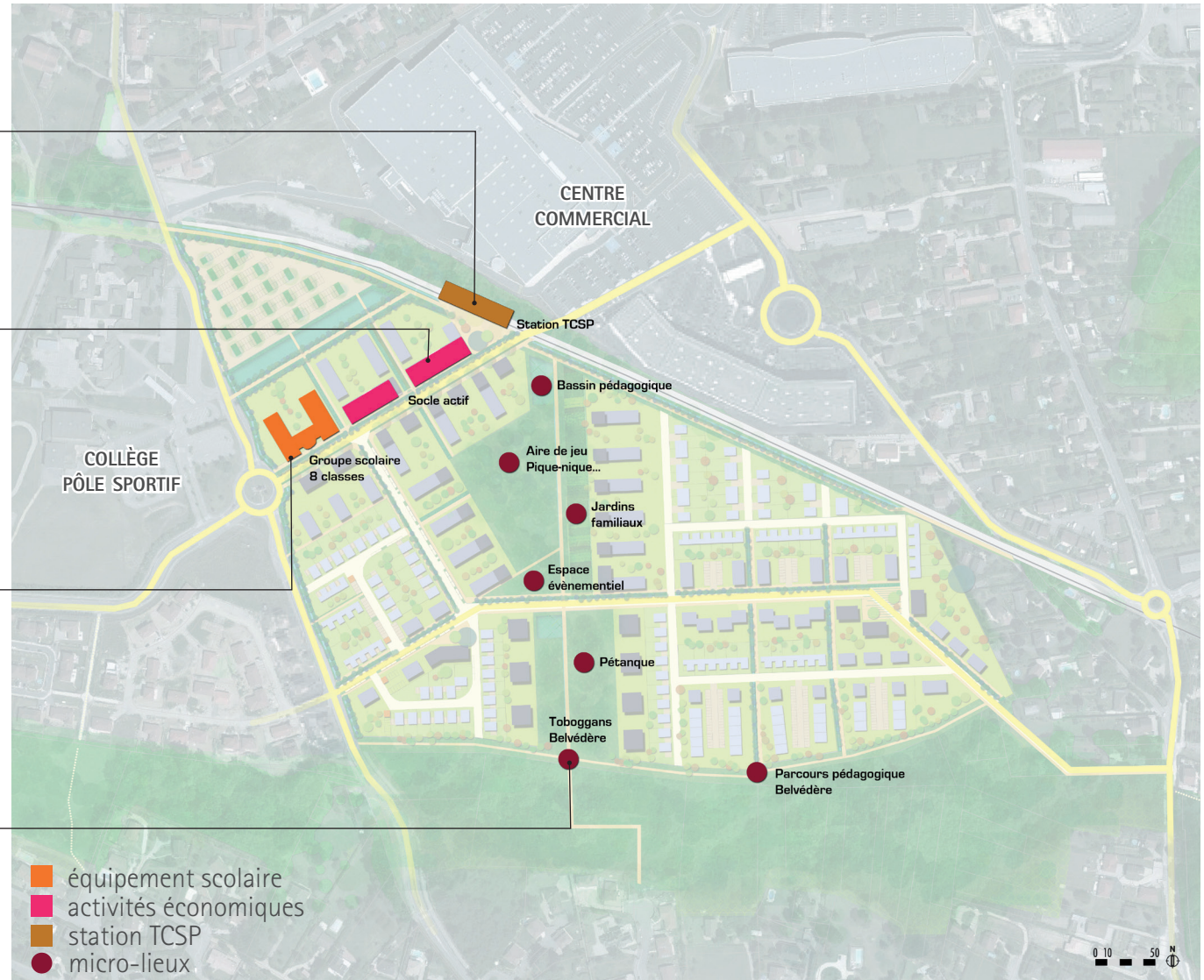
CONTINUITÉ PROGRAMMATIQUE

Le projet d'un futur mode de transport en commun performant (tram-train ou bus à haut niveau de service) s'installe entre le centre commercial et l'écoquartier. La **station** est animée par une placette.

Le long de la rue principale, un **socle actif** permet d'accueillir des services, activités libérales ou tout autre activité économique qui puisse permettre d'animer l'écoquartier, en adéquation avec les besoins de la ville.

Le **nouveau groupe scolaire de 8 classes** (5 élémentaires et 3 maternelles) se positionne en entrée de quartier pour permettre une mutualisation des équipements sportifs et des besoins en stationnement (utilisation du parking-relais). Première image de l'écoquartier, il porte une ambition architecturale forte pour engager la qualité du reste des constructions.

Au sein de la forêt, **des micro-lieux** accueillent divers usages : aire de jeux, toboggans dans la pente, jardins familiaux, aire de compostage, conserverie, aire de pique-nique, ruches, mare pédagogique, etc. Le programme est à définir plus précisément en phase ultérieure.



MULTIPLIER LA TAILLE DES PROGRAMMES POUR RÉPONDRE À UNE DIVERSITÉ D'INVESTISSEURS

ALLOTEMENT PRÉVISIONNEL

ZAC 1

A1 (Groupe scolaire) -3 880 m²

A2 - 3 820 m²

A3 - 3 240 m²

B1 - 6 670 m²

B2 - 3 355 m²

B3 - 3 675 m²

C1 - 4 175 m²

C2 - 3 730 m²

C3 - 3 455 m²

D1 - 2 830 m²

D2 - 2 900 m²

D3 - 4 960 m²

PHASE 2

E1 - 10 180 m²

E2 - 2 920 m²

E3 - 2 815 m²

E4 - 2 700 m²

E5 - 8 200 m²

E6 - 5 040 m²

F1 - 3 520 m²

F2 - 3 405 m²

F3 - 3 175 m²

F4 - 5 910 m²

F5 - 4 310 m²

F6 - 3 965 m²

F7 - 4 890 m²



MULTIPLIER LES FORMES URBAINES POUR DIVERSIFIER LES MODES D'HABITER ET LES POPULATIONS

Les **logements collectifs** tiennent les espaces publics majeurs : la rue principale, la forêt et les placettes.

Les **logements intermédiaires** sont imaginés selon deux types : 1- en habitat semi-collectif lorsqu'ils sont accolés aux bâtiments les plus hauts ; 2- en maisons superposées (2 à 6 logements) quand ils sont indépendants.

Les **maisons multifamiliales** regroupent 6 à 8 familles dans l'esprit des maisons de parc. Les projets en auto-promotion sont recherchés.

Quelques opérations d'**habitat individuel groupé en bande** assurent une diversité des modes d'habiter.

Le reste de l'habitat individuel sera réalisé sous forme de **lots libres contraints**, avec des prescriptions urbaines, architecturales et paysagères, pour assurer leur qualité et leur bonne intégration.

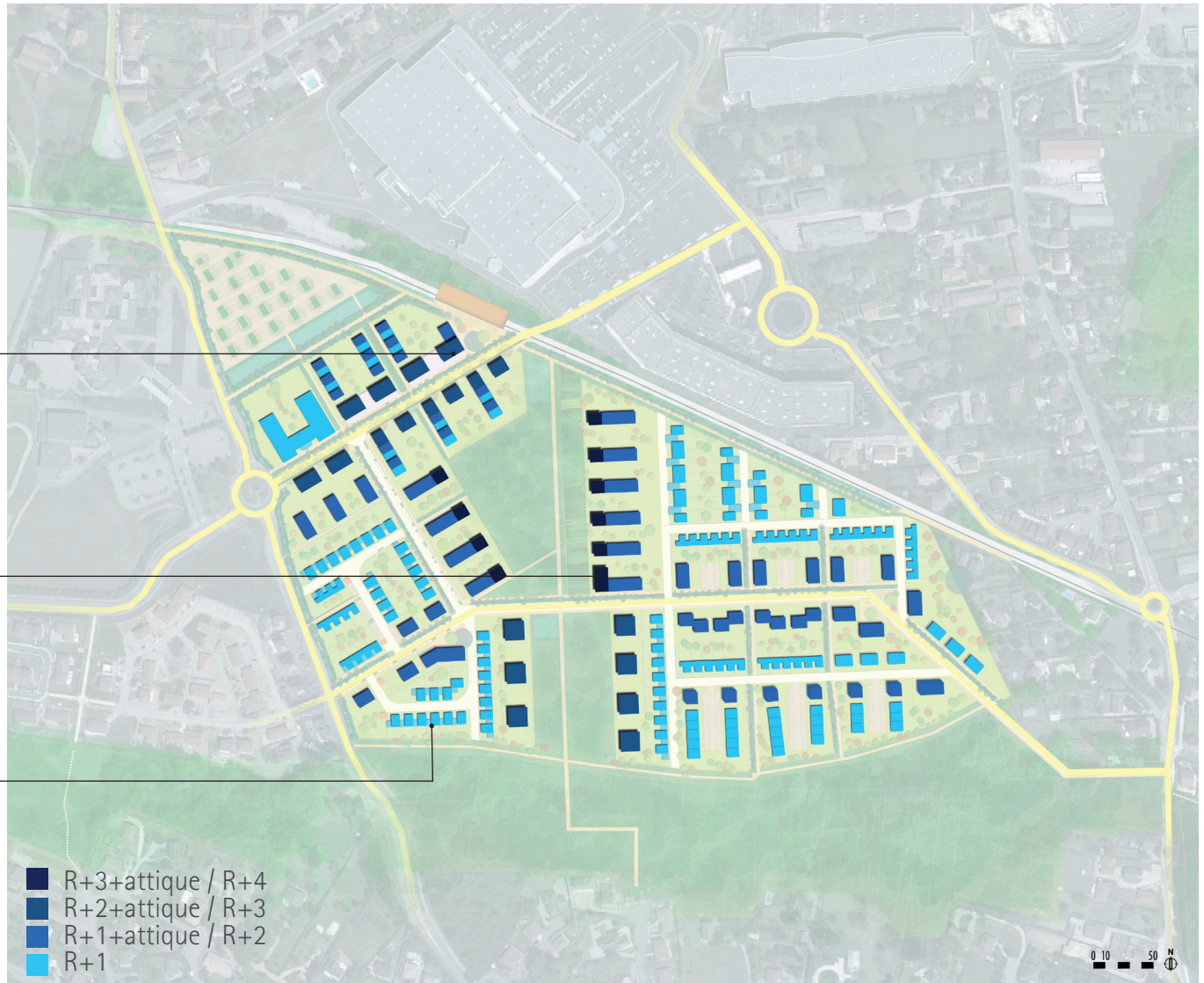


COMPOSER UNE SILHOUETTE URBAINE EN GREFFE AVEC SON ENVIRONNEMENT

Le long de la rue principale, les bâtiments atteignent **4 étages maximum** avec soit un rdc actif soit des logements/entrées d'immeubles. La richesse des formes et des découpages permettra de constituer une façade d'alignement moins stricte, plus adaptée à l'échelle de Tignieu-Jamezieu.

Les bâtiments les plus hauts (4 étages + attique) s'adosent à la forêt, alliant densité bâtie / densité végétale : la forêt constitue alors le jardin collectif des futurs résidents.

En greffe avec le tissu existant, les constructions sont plus basses, en R+1 maximum, se confondant avec la trame végétale ou les lotissements proches.



URBANISATION À COURT TERME

Périmètre d'intervention : 95 055 m²

- espace privé : 47 635 m²
- espace public : 39 015 m²
- parking-relais : 8 405 m²

Nombre de logements estimé : 300

Densité brute (yc espaces publics) : 30 logt/ha

Répartition des logements par typologies :

- Habitat collectif : 146 logts
- Habitat intermédiaire : 106 logts
- Habitat individuel groupé : 11 logts
- Habitat individuel pur - lot libre : 35 logts

Soit 41 % d'espaces publics répartis entre :

- Rue principale : 240 ml
- Rue secondaire : 380 ml
- Traversantes piétonnes : 225 ml
- Noie paysagée rue de l'église (5m) : 410 ml
- Sente pédagogique (10m) : 180 ml
- Coulée verte (12m) : 270 ml

Placettes : 1 400 m²

Forêt : 14 120 m²

Bassin de rétention : 4 140 m²



CHIFFRES CLÉS

	TYPOLOGIES					SURFACES			%
	LOT LIBRE	INDIV. GROUPÉ	INTERMÉDIAIRE	COLLECTIF	TOTAL	SURFACE DE PLANCHER (m2)	SURFACE CESSIBLE (m2)	DENSITE (logt/ha)	
	RDC/R+1	R+1	R+1/R+2	R+2 à R+4					
SECTEUR A	0	0	27	32	59	7 543	11 580	51	
	0%	0%	46%	54%					
A1-Groupe scolaire						1987			26%
A2-Logements	0	0	15	16	31	2327			58%
A3-Logements	0	0	12	16	28	2022			
Socle actif						1207			16%
Terrain cessible							7 055		
Terrain non cessible (groupe scolaire)							4 525		
SECTEUR B	17	11	26	18	72	6 134	14 915	48	
	24%	15%	36%	25%					
B1-Logements	8	0	18	18	44	3480			100%
B2-Logements	0	11	0	0	11	1078			
B3-Logements	9	0	8	0	17	1576			
Terrain cessible							13 700		
Terrain non cessible (groupe scolaire)							1 215		
SECTEUR C	0	0	45	57	102	7 650	11 910	86	
	0%	0%	44%	56%					
C1-Logements	0	0	12	22	34	2554			100%
C2-Logements	0	0	13	17	30	2248			
C3-Logements	0	0	20	18	38	2848			
Terrain cessible							11 360		
Terrain non cessible							550		
SECTEUR D	18	0	8	39	65	5 263	7 855	83	
	28%	0%	12%	60%					
D1-Logements	6	0	4	0	10	941			100%
D2-Logements	4	0	4	15	23	1823			
D3-Logements	8	0	0	24	32	2499			
Terrain cessible							1 375		
Terrain non cessible							7 855		
TOTAL	35	11	106	146	298	26 590			
Logements	12%	4%	36%	49%		23396		88%	
Équipement public						1987		7%	
Socle actif						1207		5%	
Terrain cessible							39 970	42%	
Terrains non cessibles							7 665	8%	
Parking-relais							8 405	9%	
Espace public							39 015	41%	
Périmètre ZAC							95 055	31	

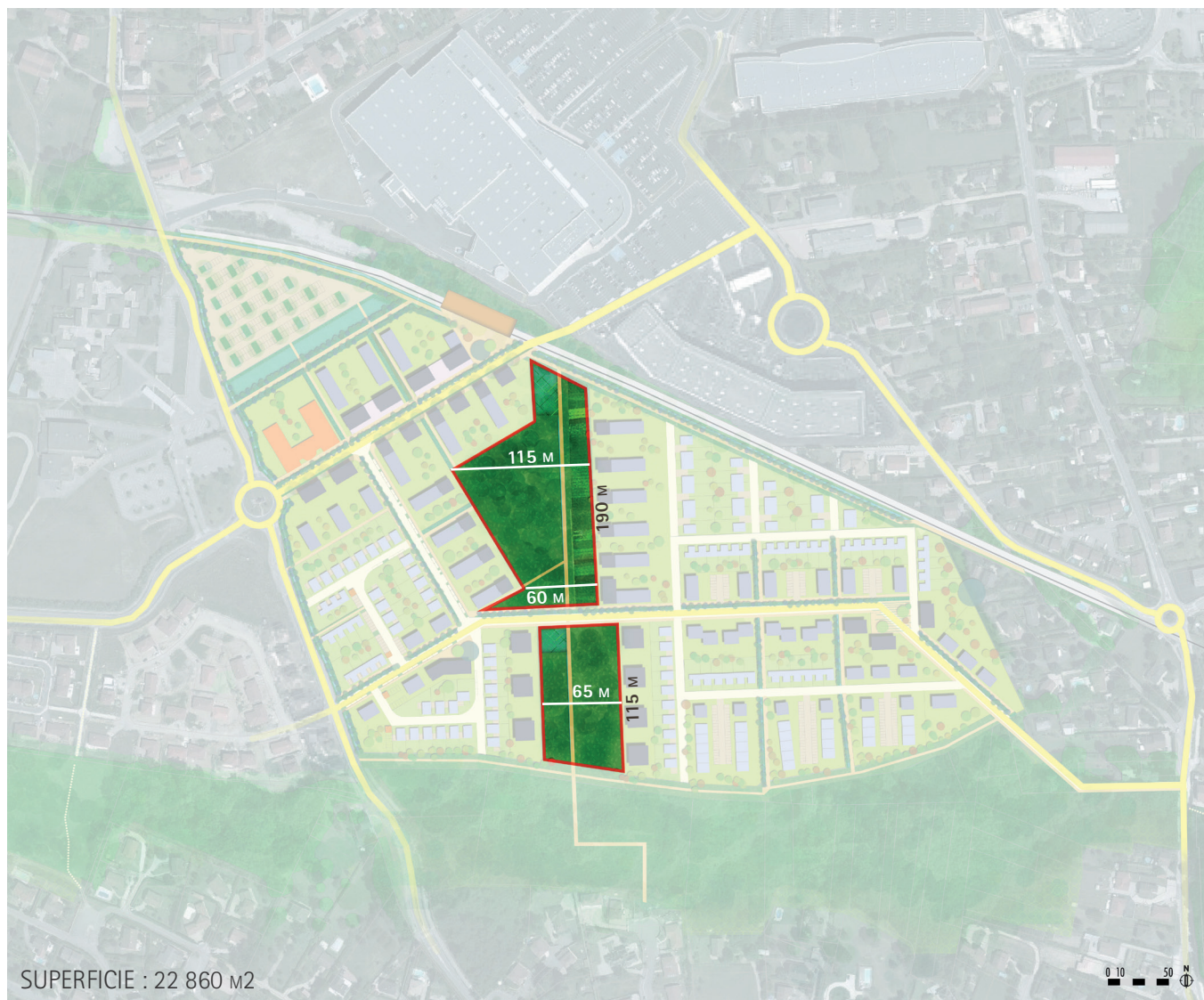
LES ESPACES PUBLICS

La forêt constitue l'acte fondateur d'un projet exemplaire à «biodiversité positive». Connectée aux espaces naturels remarquables, prolongement de la côtière, elle constitue un important réservoir de biodiversité et un corridor écologique de grande échelle entre le marais de la Léchère et la vallée de la Bourbre pour la faune et la flore locale.

Élément structurant de la trame verte de l'écoquartier, elle participe à l'adaptation au changement climatique en jouant le rôle de climatiseur urbain. L'évapotranspiration et l'ombrage généré par le couvert végétal permettra un rafraîchissement des logements et des espaces publics. Elle contribue également à l'amélioration de notre santé en assainissant l'air ambiant, en favorisant le mieux être individuel et collectif, en assurant un confort d'été, acoustique et aérologique.

La forêt assure une partie des besoins en infiltration des eaux pluviales du quartier. Les arbres infiltreront une partie de l'eau dans le sol, les bassins de rétention en aval de la forêt haute et basse permettent de stocker les surplus d'eau en cas de fortes pluies. Une noue paysagée à l'ouest du chemin forestier assure le chemin de l'eau jusqu'aux bassins.

La forêt comme outil de lien social propose de nouveaux usages à destination de l'ensemble des tignolans. Des aires de jeux, des toboggans dans la pente, des jardins familiaux ou partagés, des terrains de pétanque, des vergers, etc. seront aménagés dans l'esprit d'un bois habité. C'est également un outil éducatif, pédagogique et de sensibilisation pour les scolaires et les particuliers.



UN LIEU DE PARTAGE ET D'APPRENTISSAGE

UN OUTIL ÉDUCATIF POUR LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

La proximité du groupe scolaire et du collège permet d'envisager la forêt comme un outil d'apprentissage et de partage :

- plantation d'arbres,
- jardinage, culture maraîchère,
- récolte, sensibilité à l'alternance des saisons,
- observation de la faune et de la flore.

UN OUTIL PÉDAGOGIQUE POUR TOUS LES TIGNOLANS

Les différents lieux proposés à l'intérieur de la forêt permettront de sensibiliser les tignolans aux techniques de jardinage, aux pratiques biologiques, à l'écologie/biodiversité, etc. grâce à l'intervention d'experts pour chaque domaine :

- reconnaître la biodiversité locale, faune/flore,
- sensibiliser aux techniques de l'agriculture biologique
- apprendre les techniques de plantation, de l'entretien, de la taille d'arbre, à cultiver,
- sensibiliser aux techniques de compostage, ...

UN OUTIL POUR RENFORCER LE LIEN SOCIAL

Le partage de connaissances et de savoirs-faires permet de faire naître des échanges entre les futurs résidents, les tignolans actuels, les associations, les écoles, les agriculteurs, les pépiniéristes, etc. autour de lieux dédiés :

- jardins familiaux, partagés ou communautaires,
- conserverie /verger solidaire, point amap,
- aire de compostage collective...

2-BOUGUENAI, PLANTS PÉDAGOGIQUES
3-CLERMONT-FERRAND, JARDINS COMMUNAUTAIRES
4-BRIGNON, JARDIN PÉDAGOGIQUE
6-LYON, HÔTEL À INSECTES, ASSOCIATION URBANBEE

1	2
3	4
5	6



PLANTATION COLLECTIVES D'ARBRES



JARDINAGE ET PRATIQUES BIOLOGIQUES



COMPOSTAGE COLLECTIF



OBSERVATION FAUNE / FLORE

UNE FORÊT NOURRICIÈRE - 'MANGER LA VILLE'

La forêt développe une trame paysagère et un écosystème nourricier qui s'immisce dans les différentes plantations. Il ne s'agit pas ici uniquement d'un quartier dans lequel on habite mais un quartier dans lequel on réinterroge notre rapport à la nature et à notre façon de consommer.

LES JARDINS

La forêt accueille des espaces cultivés comme les jardins familiaux, partagés ou communautaires. Associée aux jardins, une conserverie coopérative peut trouver sa place au sein de l'écoquartier. Elle permet de rassembler des personnes qui souhaitent faire leurs conserves eux-mêmes (bocaux, confitures, etc.) et mettre en commun du matériel et des connaissances, techniques de cuisine. Elle répond à plusieurs enjeux :

- manger sain et local
- valoriser sa production maraîchère
- réduire les coûts
- apprendre, partager ses connaissances et ses recettes.

LES PLANTATIONS

La stratégie de plantation proposera des arbres et végétaux consommables par l'Homme selon une conception « multi-étagée ». Des ruches pourront être mises en place sous réserve de pouvoir associer un apiculteur en place ou souhaitant s'installer (contact avec la safer).

Afin de boucler la boucle, des plateformes de compostage pourront permettre de valoriser les déchets organiques au plus près de la source en vue de réutiliser le compost dans les jardins collectifs et privés.

1	2	3
4	5	6

1-POTAGERS URBAINS ; 2-RUCHES ; 3-NOISETIER
4-ARBOUSIER ; 5-MÛRIERS ; 6-GROSEILLES

STRATE VÉGÉTALE	PLANTATIONS NOURRICIÈRES
ARBRES (> 7M)	POMMIERS, POIRIERS, CERISIERS, ...
ARBUSTES (< 7M)	PÊCHERS, SORBIERS, SUREAUX, ...
ARBRISSEAUX	NOISETIERS, AMÉLANCHIERS, CORNOUILLERS, MYRTILLES, PETITS FRUITS, ...
STRATE HERBACÉE	LÉGUMES FEUILLES, LÉGUMES RACINES, AROMATIQUES, ...
COUVRE-SOLS	FRAISIERS, VARIÉTÉS DE RUBUS, GAULTHÉRIES, ...
STRATE MYCÉLIENNE ET RHIZOSPHERE	CHAMPIGNONS, LÉGUMES RACINES,
GRIMPANTES	VIGNE, KIWIS, GLYCINE TUBÉREUSE, ...

[HTTPS://PRISE2TERRE.WORDPRESS.COM/2013/04/20/VERS-LA-FORET-COMESTIBLE/](https://PRISE2TERRE.WORDPRESS.COM/2013/04/20/VERS-LA-FORET-COMESTIBLE/)



UN ESPACE DE LOISIRS ET D'AGRÈMENT POUR L'ENSEMBLE DES TIGNOLANS

1-GAGNY, PARC FORESTIER, ATELIER PAYSAGE ET LUMIÈRE	1	2	3
4-CROLLES, PARC JEAN CLAUDE PATUREL	4	5	6
6-CHAVILLE, PARC FORESTIER ONF	6	7	8
8-PALUEL, ECOHAMEAU, COBE ARCHITECTES	7	8	9

La forêt constitue un espace public central fédérateur qui portera l'identité du quartier. Son aménagement permettra une diversité d'usages, formels ou informels. Les matériaux, mobiliers, revêtements utilisés seront sobres afin de garantir une certaine simplicité.

PARCOURIR

Un cheminement principal - le chemin forestier - permet de relier la sente pédagogique à la coulée verte. Structurant, il assure l'accès des secours et des véhicules d'entretien, nécessitant un revêtement adapté et un éclairage nocturne. Des sentiers de promenade secondaires irriguent l'ensemble de la forêt pour accéder aux différents espaces. Aménagés comme des traces, ils n'auront pas revêtement spécifique.

SE DIVERTIR

La forêt proposera de nouveaux usages pour les tignolans de manière plus ou moins aménagés : aire de jeux, toboggans dans la pente, partie de cache-cache, construction de cabanes, terrains de bicross, de pétanque, course d'orientation, footing, parcours sportif, cours de tai chi/ tir à l'arc, jeux de ballons, frisbee, etc.

SE DÉTENDRE

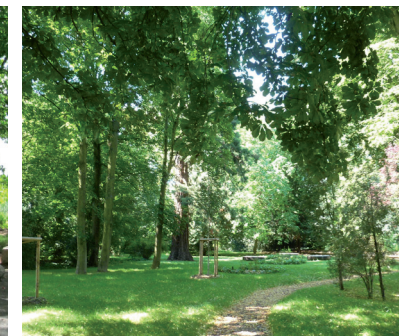
Des espaces plus confinés trouveront place pour profiter d'un espace animé ou d'un lieu plus calme, inciter/ permettre des moments de détente, de méditation, d'observation, d'écoute, de lecture ou de partage selon les envies de chacun.



CHEMIN FORESTIER



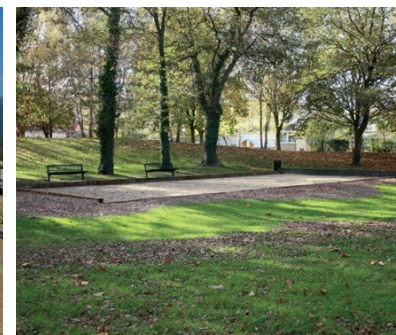
SENTIER



SENTIER



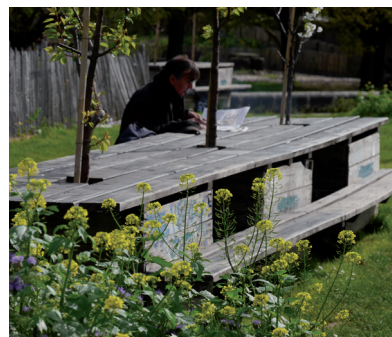
AIRE DE JEUX



TERRAIN DE PÉTANQUE



PARCOURS SPORTIF



PIQUE NIQUER



OBSERVER



MÉDITER - ÉCHANGER

LA VOIE VERTE

En limite Nord du site, une continuité végétale existante est valorisée sous forme d'une coulée verte, aménagée pour divers usages.

La coulée verte assure tout d'abord une vocation écologique. Elle s'appuie sur la lisière boisée le long de l'ancien CFEL pour la densifier et la prolonger de l'autre côté de la rue de l'église jusqu'à la vallée de la Bourbre. Ainsi, s'installe un micro-corridor écologique en frange de l'écoquartier qui trouve des connexions vers des corridors de plus grande échelle à travers la forêt.

Située en aval du site, la coulée verte dispose tout naturellement d'un rôle hydraulique. Une noue paysagée et boisée permettra d'assurer la rétention et l'infiltration des eaux de pluie. Les différentes strates végétales accompagnant cet axe constitueront un espace tampon entre l'écoquartier et le centre commercial minimisant les vis-à-vis et préservant l'intimité des futurs logements.

Imaginé comme un axe de desserte modes doux structurant à l'échelle du quartier et de l'agglomération, la coulée verte dispose d'une voie cyclable et piétonne. En longeant l'ancien tracé du CFEL, elle pourra rejoindre idéalement à terme Crémieu à Charvieu-Chamagnieu voire au-delà lorsque le projet de TCSP sera mis en oeuvre.



SUPERFICIE : 7520 M2
LONGUEUR : 585 MÈTRES
LARGEUR : 12 MÈTRES

UNE LIAISON MODES DOUX STRUCTURANTE

La voie verte répond à différents enjeux durables et d'autres plus locaux. La mise en place d'une ville des courtes distances nécessite de proposer des liaisons à destination des modes doux/actifs (vélos, piétons) et de relier les différentes polarités de manière confortable et sécurisée. C'est également un outil de mise en valeur du territoire à la fois par la valorisation des délaissés (CFEL), la diminution de la pollution de l'air, et la facilité d'accès par des déplacements alternatifs à la voiture.

LE CHEMINEMENT

La voie verte est un aménagement en site propre réservé à l'ensemble des usagers non-motorisés : cyclistes, piétons, rollers, «joggers», personnes à mobilité réduite... Il s'agit d'une chaussée indépendante en site propre et non une dépendance d'une voie existante. Sa structure sera conçue de manière spécifique en fonction des sollicitations qu'elle supporte. Les matériaux utilisés pour son revêtement faciliteront l'insertion paysagère de l'aménagement dans son environnement.

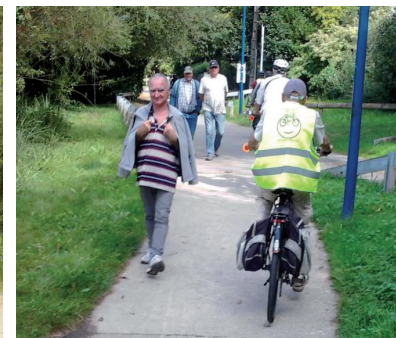
Afin de permettre la libre circulation de tous les usagers, sa largeur sera comprise entre 3,0 et 5,0 mètres. Des surlargeurs pourront être réalisés pour des points d'arrêt (assises, ...), de détente, d'information, etc.

LES TRAVERSÉES

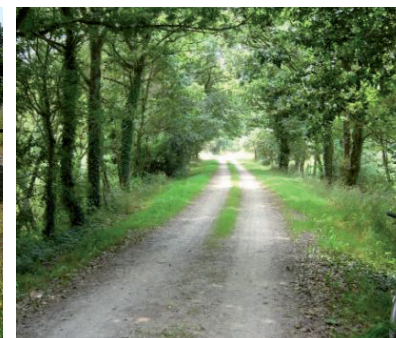
Les traversées de la rue de l'église et de la route de Bourgoin nécessitent d'être aménagées. Des systèmes de barrières seront mis en place pour limiter l'accès des véhicules motorisés (uniquement des véhicules légers d'entretien) et matérialiser un arrêt cycles.

1	2	3
4	5	6
7	8	9

1-BRIVES ; 2-LIMOGES ; ; 3-BAUGÉ-LAFLÈCHE-LE LUDE
4-VOIE VERTE MONT-SAINT-MICHEL ; 5-SOUTY ; 6- SOMMIÈRES-CAVEIRAC
7- SOMMIÈRES-CAVEIRAC ; 8-VOIE VERTE DE L'ÉPTE ; 9-VOIE VERTE SAINT-AFFRIQUE



COHABITATION DES DIFFÉRENTS MODES DE DÉPLACEMENT



AMBIANCES – EXEMPLES DE REVÊTEMENTS DE SOL POSSIBLES



AMÉNAGEMENTS DES TRAVERSÉES

UNE CONTINUITÉ VÉGÉTALE ET HYDRAULIQUE

Les enjeux de trames vertes et bleues répondent en premier lieu à une stratégie globale de territoire, identifiée dans le plan de la ville durable du Ministère du Développement Durable. A l'échelle de l'écoquartier de la Brosse, la coulée verte propose une double fonction écologique et hydraulique en s'appuyant à la fois sur la lisière boisée existante et la topographie du site.

LA LISIÈRE BOISÉE

La lisière boisée est présente d'ores et déjà sur le site. Le projet prévoit sa mise en valeur dans le cadre de l'aménagement de la coulée verte en préservant les arbres existants et en densifiant/diversifiant les strates végétales. La lisière boisée permet ainsi de mettre en place un corridor écologique le long de l'ancien CFEL en reliant les marais de la Léchère à la vallée de la Bourbre, une frange paysagère préservant l'intimité des futurs habitants vis-à-vis du centre commercial, et un chemin de fraîcheur protégé par l'ombrage des arbres.

LA NOUE

Située en aval du site de projet, la coulée verte joue naturellement un rôle hydraulique dans la récupération et l'acheminement des eaux pluviales jusqu'à l'exutoire naturel. Une noue paysagée sera intégrée dans l'aménagement, se confondant dans la masse végétale de la lisière boisée.

1-LISIÈRE BOISÉE DU SITE ; 2-CERNAY PARC DE LA BERGE DE THUR

1 2



LISIÈRE BOISÉE EXISTANTE ET AMÉNAGÉE

LA SENTE PÉDAGOGIQUE

La sente pédagogique se situe à la frange Sud du site, en lien direct avec la côtière boisée, classée en EBC. Cet espace public joue plusieurs rôles au sein de l'écoquartier.

Un rôle de valorisation des déplacements modes doux d'abord. Le sentier permettra de relier les deux espaces naturels par une promenade en belvédère au-dessus du quartier, dédiée aux piétons et vélos. Pour assurer la continuité des parcours, le sentier devra trouver son prolongement au-delà de l'aménagement propre à l'opération, à la fois à l'Est dans les marais et à l'Ouest, entre le pied de côtière et le lotissement, jusqu'à la Bourbre. C'est un véritable projet d'ensemble à imaginer, portée par la commune, dans le temps.

Un rôle écologique ensuite. L'aménagement du sentier permettra de créer un effet lisière entre la côtière et les premières constructions, favorisant une enrichissement de la biodiversité et le déplacement de la faune et de la flore.

Un rôle éducatif, pédagogique enfin. La connexion entre deux espaces naturels remarquables invite à imaginer un parcours ludique tout au long de la promenade pour les tous les types de public. Des associations pourront être associées au projet, dans l'objectif de partager les savoirs et un projet social.



UNE PROMENADE LUDIQUE EN BELVÉDÈRE

LE SENTIER ET SES BELVÉDÈRES

Le sentier reprend la trace du chemin agricole actuel en frange du site, dédié à l'accès des engins. L'aménagement paysagé devra être sobre, c'est une promenade «au naturel». Le vocabulaire forestier et agricole devra être privilégié aussi bien dans le revêtement au sol du cheminement, des aménagements paysagés, du mobilier, etc.

Situé en hauteur par rapport au reste de l'écoquartier, des belvédères trouveront place pour admirer à la fois le quartier, la forêt, le grand paysage,



LE SENTIER, BELVÉDÈRE

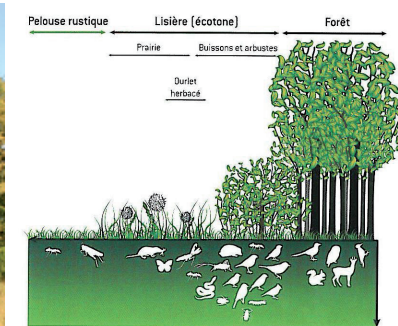


1	2	3
4	5	6
7	8	9

1/2-SENTIER ; ; 3-VALDEBLORE, BELVÉDÈRE
 4-LISIÈRE BOISÉE ; 5-BIODIVERSITÉ DE LA LISIÈRE ; 6- EFFET LISIÈRE PROTECTION AU VENT
 7- JARDIN DU SON À PELUSSIN ; 8-HÔTEL À INSECTES ; 9-SENTIER PÉDAGOGIQUE FORÊT D'ARIÈGE

LA LISIÈRE

Un effet lisière est ici recherché pour assurer une transition entre le milieu urbain (anthropisé) et le milieu forestier (la côtère). Une lisière étagée et richement structurée, avec des conditions changeantes de luminosité et de chaleur, offrira une zone de refuge, un habitat riche et un corridor de déplacement pour de nombreuses espèces animales et végétales.



EFFET LISIÈRE

LE PARCOURS PÉDAGOGIQUE

En reliant deux espaces naturels remarquables protégés, le sentier haut permet d'installer ici un parcours ludique le long duquel on pourra trouver des installations «classiques» du type hôtel à insectes ou plus originales comme un parcours du son. La thématique du parcours reste à imaginer en concertation avec les acteurs locaux (écoles, associations, la commune, etc.). Les aménagements devront utiliser des matériaux naturels, et pourront être conçus lors d'ateliers favorisant le recyclage de matériaux.



PARCOURS PÉDAGOGIQUE

LA NOUE PAYSAGÉE

Bordant la rue de l'église, la noue paysagée assure une triple fonction hydraulique, écologique et paysagère.

Située sur la frange ouest du quartier, sa localisation permet à la fois :

- la collecte des eaux pluviales de la phase 01,
- leur infiltration par un système de drainage jusqu'à une pluie vingtennale,
- l'écoulement des eaux pluviales au-delà de la fréquence de 20 ans en direction d'un bassin général de rétention et d'infiltration puis l'exutoire naturel.

Comme les autres continuités végétales (fôret, sente pédagogique, coulée verte), la noue paysagée assure un lien écologique entre le haut et le bas du quartier. Aussi, à travers toutes ces continuités, le quartier dispose d'un vrai maillage, d'un micro-réseau écologique interne, qui favorise l'accueil d'une biodiversité riche.

Large de 5,00 mètres et aménagée avec différentes strates de végétaux, la noue donne une grande qualité paysagère à la rue de l'église et au nouveau quartier d'habitat. Par ailleurs, elle met à distance les premières constructions afin de préserver l'intimité des futurs résidents tout en laissant une transparence visuelle jusqu'à la forêt, au centre.



LA NOUE PAYSAGÉE



1
2
3

1-PÉROUGES, LE VALLON DE LA CITÉ MÉDIÉVALE, MÉNARD PAYSAGISTE
 2-GARE TGV DE BELFORT, GALLOIS CURIE ARCHITECTES ; 3-LILLE, BOIS HABITÉ



LE BASSIN DE RÉTENTION

Un bassin de rétention général pour l'ensemble de l'opération est aménagé en aval du site, proche de l'exutoire naturel, séparé par l'installation du parking-relais. Son dimensionnement est calculé pour répondre à une crue trentennale et pour avoir une intégration paysagère facilitée, avec une profondeur inférieure à 1,50m. Il n'est donc pas nécessaire d'installer des clôtures de protection, le bassin peut servir de plaine de jeux inondable en période sèche.

Situé entre les habitations et le parking-relais, il fait office de zone-tampon paysagée, favorisant un cadre de vie de qualité pour les futurs résidents et écoliers. Un chemin longeant le bassin permet aux collégiens de rejoindre rapidement la station TCSP.



SUPERFICIE : 4 000 M²
LONGUEUR : 150 MÈTRES
LARGEUR : 26 MÈTRES

UNE PLAINE DE JEUX INONDABLE

Le bassin ne devrait fonctionner que lors d'évènements pluvieux très intenses ou fréquents, quand les noues disséminées partout à l'intérieur du quartier ne seront plus en capacité de retenir les eaux de pluie. Lors des périodes sèches, le bassin constitue un vaste espace public végétal. Des usages compatibles avec une inondation occasionnelle seront alors possibles en vue d'une mutualisation des espaces et une économie foncière et financière.

PASSERELLES

Le futur groupe scolaire sera aménagé à l'entrée du quartier. Les espaces de stationnement nécessaires pour assurer sa desserte seront mutualisés avec le parking-relais. Le bassin de rétention devra donc proposer des passerelles pour permettre le cheminement des écoliers à tout moment, même en période de crue. En période sèche, ces passerelles donneront une ambiance paysagère unique à l'intérieur du quartier.



PLAINE DE JEUX INONDABLE



PASSERELLES



LA STATION TCSP

Le projet s'inscrit dans un projet à plus grande échelle : un transport en site propre reliant Lyon-Meyzieu à Crémieu. Initialement, un projet de tram-train devait desservir le quartier. Au regard des dernières discussions avec le Sytral, la requalification de l'ancien CFEL est abandonnée pour ce type d'infrastructure de transport. Toutefois, un projet de Transport en Commun en Site Propre performant sera mis en place, potentiellement avec un bus à haut niveau de service (BNHS). Les discussions restent encore actives entre le Sytral et la commune.

Afin d'anticiper cette desserte, le projet prévoit d'installer une station TCSP et un parking-relais dans l'écoquartier de la Brosse.



1	2	3
4	5	
6	7	

1-LONGJUMEAU, HALTE ECODURABLE, AREP ARCHITECTES ; 2-STRASBOURG, TERMINUS TRAM ; 3-NIEDERBRONN-LES-BAINS, HALTE ECODURABLE, AREP ARCHITECTES
4-BANYOLS, PLACE MAJOR, J. MIAS ARCHITECTE ; 5-ANNECY, PLACE DU CHATEAU
6- MOULINS-NEUVY, AMENAGEMENT DU LYCÉE AGRICOLE, PERRIN RECOULES ARCHITECTES ; 7-STRASBOURG, PARKING VÉGÉTALISÉ D'EMMAÜS

LA STATION

Une station est un endroit aménagé pour l'arrêt d'un véhicule de transport en commun. Dans le cadre du projet, celle-ci est imaginée en frange Est, à l'interface entre le collège/ le groupe scolaire/ les nouvelles habitations/ le centre commercial. Associée à un maillage piétons vélos confortable, continu et sécurisé, cette localisation permet d'assurer une bonne attractivité et ainsi de favoriser de nouvelles pratiques de mobilité. En fonction du mode de transport décidé par le sytral, la station sera aménagée pour matérialiser l'arrêt, délivrer des titres de transport et protéger les utilisateurs du vent, des intempéries.



LA STATION

LA PLACE

La station et la place constitue un aménagement d'ensemble. Minérale, elle assure la continuité du trottoir de la rue principale jusqu'à l'arrêt TC. Végétale, elle s'intègre dans l'aménagement de la coulée verte. La place est un endroit où l'on attend son tram, son bus ce qui nécessite du mobilier spécifique, un abris, pourquoi pas un rdc actif (commerce, service, guichet, abris, etc.).



LA PLACE

LE PARKING-RELAIS

En entrée nord du quartier, le parking-relais offre une capacité d'environ 250 places. Afin de s'intégrer au quartier, il sera paysagé, fortement planté. Les matériaux utilisés pour le revêtement des places de stationnement et des chaussées favoriseront au maximum la perméabilité du sol et l'infiltration des eaux pluviales (après dépollution).



LE PARKING-RELAIS

LES PLACETTES

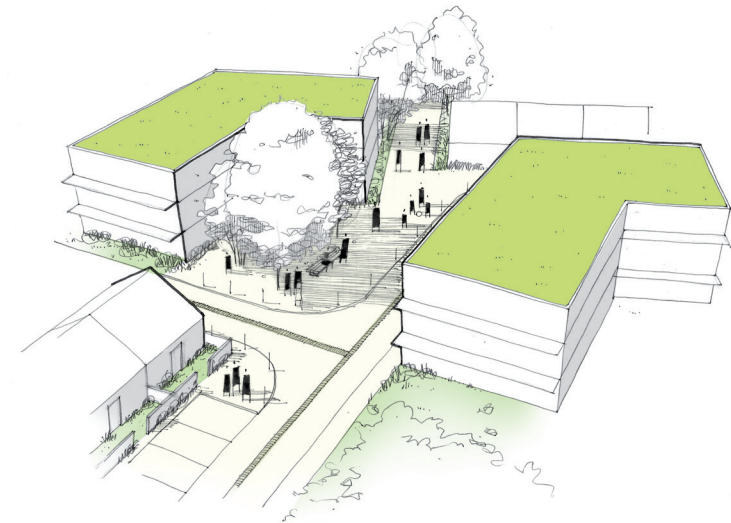
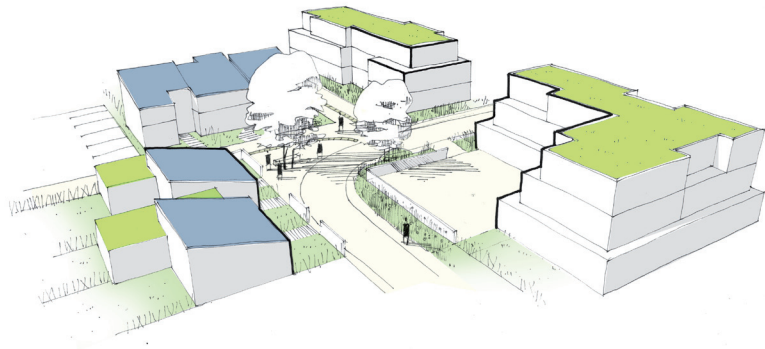
Lieu de vie à l'échelle du quartier, les placettes sont des micro-lieux dans lesquels la vie de quartier s'installe sous d'autres formes, avec d'autres usages.

Elles sont tenues par un ou plusieurs bâtiments collectifs, leur rdc peut accueillir un commerce, un service, etc. en fonction des demandes. L'enjeu est bien ici de créer des petits espaces de convivialité autour de lieux du quotidien, avec une intensité urbaine un peu plus forte que dans le reste du tissu résidentiel.

Elles sont aménagées autour d'un bel arbre, de quelques assises. Elles permettent la croisée des flux et organisent les circulations. La placette à l'Est du quartier se situe à l'intersection d'une voie tertiaire et de la voie secondaire. Son traitement en plateau hiérarchise ces différents axes de circulation.



LES PLACETTES



1-LA CHAPPELE-ERBRE, CENTRE BOURG, ATELIER DU MARAIS PAYSAGE ; 2-TRAVERSÉE DE FRONTIGNAN, N. LEBUNETEL ARCHITECTE
3-AMIENS, SQUARE MOZART

1	2
3	



LA RUE PRINCIPALE

La commune de Tignieu-Jamezyieu se compose avec une structure viaire principalement nord-sud, ce qui limite la connexion entre les quartiers et renforce les situations d'enclavement.

Le site de la Brosse est aujourd'hui desservi par une entrée unique, connectée au rond-point du collège.

Dans une logique de déplacements à l'échelle de la commune, le maillage viaire à l'intérieur du site est essentiel.

Ce maillage est porté par une rue principale qui relie le chemin du prieuré à la zone commerciale.

C'est l'axe structurant du quartier sur lequel on trouve les fonctions vitales de l'écoquartier : services, groupe scolaire, station TCSP, Même si à court terme, la connexion avec la rue des Ardennes est difficile, des négociations avec le groupe Leclerc devront être engagées afin de poursuivre cette voirie. Ce pourra être l'occasion de qualifier la zone commerciale sur sa partie sud qui se compose aujourd'hui uniquement d'un grand parking et d'arrière de bâtiments (entrée livraison, ...). Une extension de la surface commerciale le long de cette rue serait de bonne augure pour animer la rue principale sur son linéaire Est.



LA RUE PRINCIPALE

1-ANGERS, CASERNE DESJARDINS

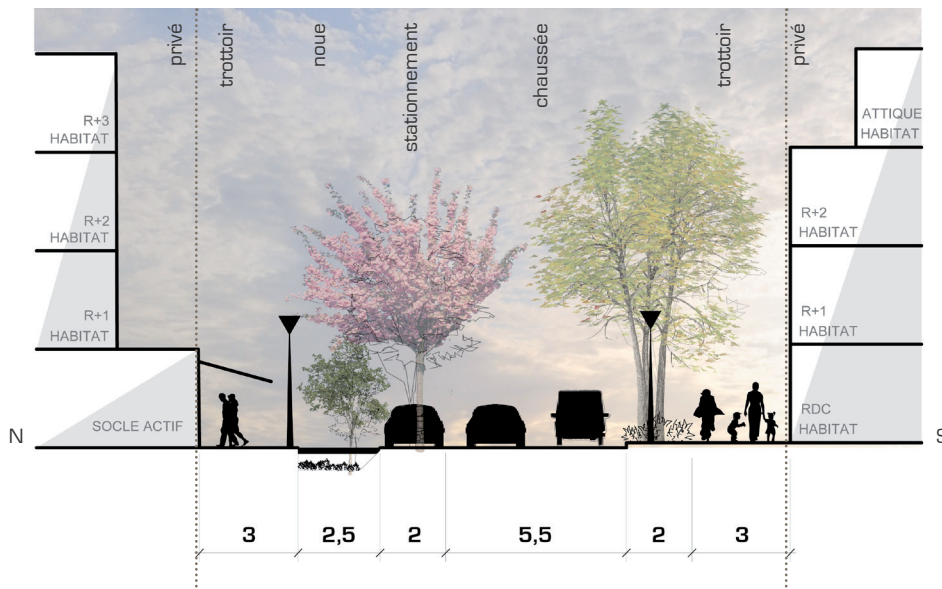
1

2-SERVON-SUR-VILAINE, QUARTIER LES VIGNES, JP. MEIGNAN ARCHITECTE

2

Son profil est de 18,00 mètres pour répondre aux besoins des différents usagers :

- une chaussée de 5,50 mètres pour la circulation des voiture, des véhicules lourds (camions de collecte des ordures ménagères, camions de secours, cars), des vélos,
- un trottoir bilatéral très confortable (2 x 3,00 mètres), offrir des liaisons piétonnes confortables, accueillantes,
- un double linéaire végétal composé d'une noue côté nord et d'un alignement d'arbre côté sud pour favoriser l'ombrage,
- un linéaire de stationnement.



LES RUES SECONDAIRES

Un deuxième maillage Est-Ouest communal est installé à l'intérieur du quartier. Il relie la rue de l'église à la route de Bourgoin.

Les rues secondaires sont imaginées comme des rues d'interquartier, elles irriguent les différents secteurs résidentiels développés. Si la rue principale est affirmée comme un axe urbain majeur avec un alignement des façades, les rues secondaires s'intègrent à l'aménagement paysager d'ensemble très végétalisé, arboré.

Plusieurs facteurs rentrent en compte :

- les plantations (une noue + un stationnement planté),
- les matériaux utilisés et le traitement des bordures entre eux,
- la limite entre l'espace privé et l'espace public,
- la mise en scène des reculs à l'espace public.

Pour proposer un paysage urbain différent, paysager, le projet recherche ici une animation biface avec :

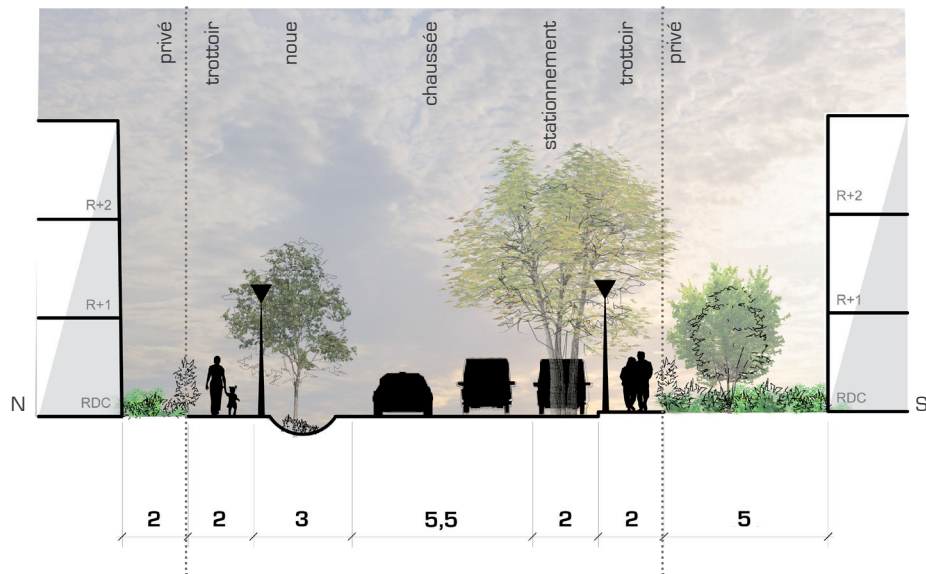
- d'un côté un front bâti en recul par rapport à la rue/trottoir (5,00 mètres). Les façades sont alignées ou rythmées, des césures régulières assurent une certaine transparence. La zone de recul est paysagée, arborée.
- de l'autre côté, les bâtiments sont positionnés en peigne dégageant des ouvertures visuelles importantes vers l'intérieur du quartier, la forêt, et amenant le végétal jusqu'à l'axe de circulation à travers les parcelles privées.



LES RUES SECONDAIRES

Leur profil est de 14,50 mètres avec un aménagement paysager très qualitatif :

- une chaussée de 5,50 mètres pour la circulation des voiture et des véhicules lourds (camions de collecte des ordures ménagères, camions de secours, cars),
- un trottoir bilatéral confortable (2 x 2,00 mètres), assure la continuité des parcours de manière sécurisée,
- un double linéaire végétal composé d'une noue côté nord et de nord-ouest et d'un linéaire de stationnement planté.



1-TOUSSIEUX, TRAVERSÉE DE VILLAGE, TRACE PAYSAGE	1
2-MACON, RUE RÉSIDENTIELLE	2



LES RUES TERTIAIRES

Les rues tertiaires privées et publiques irriguent de manière fine le tissu résidentiel.

Ce sont des rues de quartier, des voies apaisées. La largeur de la chaussée (3,50m) et son aménagement en plateau limitent les circulations, en sens unique.

Elles dépendent de la réglementation des **zones de rencontre** ce qui signifie qu'elles sont ouvertes à tous les modes de transport. Les piétons bénéficient de la priorité sur tous. Ils peuvent se déplacer sur toute la largeur de la voirie. La vitesse des véhicules est limitée à 20 km/h. Elles sont conçues pour le partage de l'espace et la convivialité. Les enfants peuvent y jouer.

Attention, la collecte des ordures ménagères est gérée en porte à porte par le SIVOM. Leur aménagement doit permettre la giration des véhicules et des aires de dépôt des bacs de collecte pour les habitations situées en courées devront être anticipées.



LES RUES TERTIAIRES

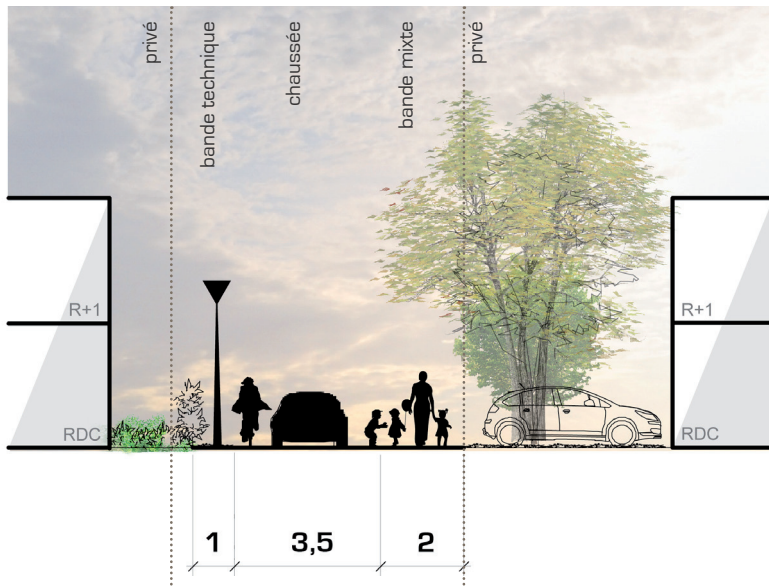
Leur profil est de 6,50 mètres :

- une chaussée de 3,50 mètres permet la circulation des voitures, des véhicules de collecte et des camions de secours,
- une bande mixte de 2,00 mètres qui peut être aménagée en fonction des sections soit par une bande plantée, du stationnement, une zone de refuge pour les piétons lors du passage d'un véhicule,
- une bande technique de 1,00 mètre pour l'éclairage et les éléments techniques.



1	2
3	

1-FRIBOURG, ECOQUARTIER VAUBAN ; 2-CRANVES-SALES, JM. BOZETTO ARCHITECTE
2-CORBASIN RUE RÉSIDENTIELLE



LES TRAVERSANTES

Parcours quotidiens ou promenades occasionnelles, les cheminements doux assurent la traversée des coeurs d'îlots. Ils sont envisagés comme des liens privilégiés entre les espaces publics majeurs (forêt, coulée verte, sente pédagogique, bassin de rétention, groupe scolaire, parking-relais) et le tissu résidentiel.

Ils constituent des lieux de découverte, favorisant la rencontre et la convivialité entre les futurs habitants et la population riveraine. Ils contribuent (en compléments aux trottoirs et espaces publics majeurs) à la desserte de l'ensemble du quartier en mode doux pour mettre en place une ville des courtes distances et la valorisation des mobilités alternatives.



LES TRAVERSANTES

1-NANTES, ZAC BOTTIÈRES-CHENAIE, ATELIER BRIUEL-DELMAR
 2-VILLENEUVE D'ASCO, ATELIER LD

1
2

